

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financements, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2023, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2023 est présentée à la page 144.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont effectué l'audit les états financiers consolidés, ont également effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023 et ont émis le rapport ci-dessous.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Tayfun Tuzun

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la Banque), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 4 et 10 afférentes aux états financiers consolidés.

Le 1^{er} février 2023, la Banque a conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales pour un prix d'achat au comptant de 18,4 milliards de dollars. L'opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et les actifs acquis et les passifs repris de Bank of the West ont été comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans le cadre de l'opération, la Banque a acquis des immobilisations incorporelles de 2 883 millions de dollars, un écart d'acquisition de 10 582 millions de dollars et comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition s'établissait à 76 483 millions de dollars. La juste valeur est fondée sur une méthode des flux de trésorerie actualisés qui repose sur certaines hypothèses clés comme les pertes sur créances attendues et les taux d'actualisation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation initiale de la juste valeur des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur. Une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de détermination de la juste valeur du portefeuille de prêts acquis de la Banque. Ceci comprenait des contrôles liés à l'élaboration des hypothèses relatives aux pertes sur créances attendues et aux taux d'actualisation. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sur les prêts sous-jacentes. Avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de prêts acquis sélectionnés en formulant une estimation indépendante de la juste valeur en utilisant des hypothèses d'évaluation qui étaient conformes à celles que des participants du marché utiliseraient pour établir le prix des prêts acquis et l'avons comparée à la juste valeur déterminée par la Banque.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 3 807 millions de dollars au 31 octobre 2023. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, des provisions liées aux prêts productifs sur la durée de vie sont comptabilisées, sinon, des provisions liées aux prêts productifs sur 12 mois sont généralement comptabilisées. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 204 104 millions de dollars au 31 octobre 2023. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des principales données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque et, pour les titres sélectionnés, nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'élevaient à 12 340 millions de dollars au 31 octobre 2023. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Les hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices, et les rendements futurs de placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. L'exercice d'un jugement important et complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant l'expérience interne et externe de la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Naveen Kumar Kalia.

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la Banque) au 31 octobre 2023 et 2022, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 1^{er} décembre 2023, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West

Comme il est indiqué aux notes 1, 4 et 10 afférentes aux états financiers consolidés, le 1^{er} février 2023, la Banque a conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales pour un prix d'achat au comptant de 18,4 milliards de dollars. L'opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et les actifs acquis et les passifs repris de Bank of the West ont été comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans le cadre de l'opération, la Banque a acquis des immobilisations incorporelles de 2 883 millions de dollars, un écart d'acquisition de 10 582 millions de dollars et comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition s'établissait à 76 483 millions de dollars. La juste valeur est fondée sur une méthode des flux de trésorerie actualisés qui repose sur certaines hypothèses clés comme les pertes sur créances attendues et les taux d'actualisation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation initiale de la juste valeur des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur. Une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit mises en œuvre. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de détermination de la juste valeur du portefeuille de prêts acquis de la Banque. Ceci comprenait des contrôles liés à l'élaboration des hypothèses relatives aux pertes sur créances attendues et aux taux d'actualisation. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sur les prêts sous-jacentes. Avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de prêts acquis sélectionnés en formulant une estimation indépendante de la juste valeur en utilisant des hypothèses d'évaluation qui étaient conformes à celles que des participants du marché utiliseraient pour établir le prix des prêts acquis et l'avons comparée à la juste valeur déterminée par la Banque.

Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 3 807 millions de dollars au 31 octobre 2023. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de principales données d'entrée des modèles, soit en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque, aux termes de sa méthodologie, applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son jugement quant à un éventail de variables économiques possibles – un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, des provisions liées aux prêts productifs sur la durée de vie sont comptabilisées, sinon, des provisions liées aux prêts productifs sur 12 mois sont généralement comptabilisées. La méthodologie employée par la Banque pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux principales données d'entrée des modèles de la Banque, aux méthodes et aux jugements ainsi qu'à leur incidence sur les provisions liées aux prêts productifs qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus, y compris l'incidence de l'environnement macroéconomique. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a également nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de professionnels en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles internes liés 1) à la surveillance et la validation périodique des modèles utilisés pour établir les principales données d'entrée des modèles; 2) au suivi de la méthodologie utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et 3) à l'examen des variables économiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons demandé à des professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer 1) les principales données d'entrée des modèles ainsi que la méthodologie relative aux provisions liées aux prêts productifs, notamment la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit, en évaluant si la méthodologie est en conformité à l'IFRS 9 et en recalculant les essais de surveillance des modèles relativement aux principales données d'entrée des modèles et aux seuils utilisés pour identifier les augmentations importantes du risque de crédit; 2) les variables économiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, en évaluant les variables et les scénarios par rapport à des données économiques externes; et 3) le jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqué par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en se fondant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit pour évaluer les jugements de la direction. Pour les prêts de gros sélectionnés, nous avons fait une estimation indépendante des cotes de risque de crédit des prêts à l'aide de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque et l'avons comparée à la cote de risque de crédit des prêts attribuée de la Banque.

Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 204 104 millions de dollars au 31 octobre 2023. Ces montants comprennent certains titres dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles faisant intervenir des données d'entrée non observables importantes et de valeurs liquidatives fournies par des tiers. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. Les valeurs liquidatives et les taux de remboursement par anticipation constituent certaines des données d'entrée non observables importantes utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains titres constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux données d'entrée non observables importantes. L'évaluation des résultats des procédures d'audit a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains titres avec la participation de professionnels en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'évaluation des sources de taux utilisés dans la vérification indépendante des prix; et 2) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à 1) la vérification indépendante des prix; et 2) l'examen des valeurs liquidatives de tiers ou de la juste valeur déterminée selon des approches d'évaluation fondées sur des modèles. Nous avons testé, avec la participation de professionnels en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur des titres sélectionnés pour lesquels des taux de remboursement par anticipation sont utilisés dans leur évaluation en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque et, pour les titres sélectionnés, nous avons 1) comparé les valeurs liquidatives à des informations externes ou 2) testé le processus d'estimation de la juste valeur de la direction en testant le caractère adéquat des méthodes utilisées, en évaluant le caractère raisonnable de certaines hypothèses et en testant l'exactitude mathématique des calculs.

Appréciation des positions fiscales incertaines

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une provision pour une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il y a un degré élevé de subjectivité lors de l'appréciation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant. Cela a nécessité une attention importante et l'exercice d'un jugement complexe de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque avec la participation de professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ceci comprenait des contrôles liés 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et de positions administratives et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant, pour régler ces positions incertaines. Nous avons demandé à des professionnels en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidé 1) à apprécier, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience, l'interprétation des lois fiscales, de la jurisprudence et des positions administratives faite par la Banque et dans l'évaluation de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales et à en évaluer l'incidence sur la provision de la Banque, le cas échéant.

Appréciation des passifs liés à l'assurance

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 12 340 millions de dollars au 31 octobre 2023. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations. Les hypothèses importantes comprennent la mortalité, les déchéances de polices et les rendements futurs des placements.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constituait une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires, car il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation relative aux hypothèses importantes. L'exercice d'un jugement important et complexe de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour veiller à la mise en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Avec l'assistance de professionnels en actuariat possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des hypothèses importantes. Ces professionnels en actuariat ont également participé aux tests relatifs aux hypothèses importantes, en examinant l'expérience interne et externe de la Banque concernant les déchéances de polices et la mortalité, et en étudiant les calculs de la direction et en comparant certaines données d'entrée relatives au rendement futur des placements aux données externes disponibles.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2004 et avons été ses co-auditeurs pour les 14 années précédentes.

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Banque de Montréal

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque de Montréal (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2023 et 2022, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, ainsi que des notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2023 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* ci-joint, à la page 125 du Rapport de gestion, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2023

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	2022
Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions		
Prêts	40 169 \$	20 464 \$
Valeurs mobilières (notes 3 et 10) ¹	11 392	5 590
Dépôts à d'autres banques	4 013	843
	55 574	26 897
Charges d'intérêts		
Dépôts	26 547	6 711
Dettes subordonnées	430	227
Autres passifs (note 14)	9 916	4 074
	36 893	11 012
Revenus nets d'intérêts	18 681	15 885
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions et droits sur titres	1 025	1 082
Frais de service - Dépôts et ordres de paiement	1 517	1 318
Revenus (pertes) de négociation (notes 10 et 17)	(216)	8 250
Commissions sur prêts	1 548	1 440
Frais de services de cartes	700	548
Frais de gestion de placements et de garde de titres	1 851	1 770
Revenus tirés de fonds d'investissement	1 244	1 312
Commissions de prise ferme et de consultation	1 107	1 193
Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)	181	281
Profits de change, autres que de négociation	235	181
Revenus (pertes) d'assurance	2 498	(157)
Quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises	185	274
Autres	643	333
	12 518	17 825
Total des revenus	31 199	33 710
Dotations à la provision pour pertes sur créances (notes 4 et 10)	2 178	313
Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités (note 14)	1 939	(683)
Charges autres que d'intérêts		
Rémunération du personnel (notes 20 et 21)	11 515	8 795
Bureaux et matériel (note 9)	4 879	3 635
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	1 015	604
Publicité et expansion des affaires	814	517
Communications	368	278
Honoraires	1 147	788
Autres	1 481	1 577
	21 219	16 194
Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat	5 863	17 886
Charge d'impôts sur le résultat (note 22)	1 486	4 349
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	4 365	13 537
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 23)		
De base	5,69 \$	20,04 \$
Dilué	5,68 \$	19,99 \$
Dividendes par action ordinaire	5,80 \$	5,44 \$

¹ Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 6 027 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (1 945 millions en 2022).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net		
Variation nette des (pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
(Pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	(74)	(520)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(31)	(11)
	(105)	(531)
Variation nette des (pertes) latentes sur les couvertures de flux de trésorerie		
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	(1 292)	(4 999)
Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10)	973	(315)
	(319)	(5 314)
Profits nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	1 399	3 202
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(373)	(332)
Reclassement, dans le résultat, de pertes nettes liées aux dessaisissements (note 10)	-	29
	1 026	2 899
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Profits latents nets sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	-	1
Profits (pertes) nets sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	(1)	659
Profits (pertes) nets sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(291)	1 282
	(292)	1 942
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts (note 22)	310	(1 004)
Total du résultat global	4 687 \$	12 533 \$
Attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Banque	4 675	12 533
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-
Total du résultat global	4 687 \$	12 533 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	77 934 \$	87 466 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 2)	4 125	5 734
Valeurs mobilières (notes 3 et 10)		
Titres de négociation	124 556	108 177
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	16 720	13 641
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	62 828	43 561
Titres de créance au coût amorti	116 814	106 590
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 461	1 293
	322 379	273 262
Titres pris en pension ou empruntés (note 4)	115 662	113 194
Prêts (notes 4, 6 et 10)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	177 250	148 880
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	104 040	86 103
Prêts sur cartes de crédit	12 294	9 663
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	366 701	309 310
	660 285	553 956
Provision pour pertes sur créances (note 4)	(3 807)	(2 617)
	656 478	551 339
Autres actifs		
Instruments dérivés (note 8)	39 976	48 160
Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)	8 111	13 235
Bureaux et matériel (note 9)	6 241	4 841
Écart d'acquisition (notes 10 et 11)	16 728	5 285
Immobilisations incorporelles (notes 10 et 11)	5 216	2 193
Actifs d'impôt exigible	2 052	1 421
Actifs d'impôt différé (note 22)	3 081	1 175
Actifs divers (note 12)	35 293	31 894
	116 698	108 204
Total des actifs	1 293 276 \$	1 139 199 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 13)	909 676 \$	769 478 \$
Autres passifs		
Instruments dérivés (note 8)	50 193	59 956
Acceptations (note 14)	8 111	13 235
Titres vendus à découvert (note 14)	43 781	40 979
Titres mis en pension ou prêtés (note 6)	106 108	103 963
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)	27 094	27 068
Passifs divers (note 14)	63 048	45 332
	298 335	290 533
Dettes subordonnées (note 15)	8 228	8 150
Total des passifs	1 216 239	1 068 161
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)	6 958	6 308
Actions ordinaires (note 16)	22 941	17 744
Surplus d'apport	328	317
Résultats non distribués	44 920	45 117
Cumul des autres éléments du résultat global	1 862	1 552
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	77 009	71 038
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 16)	28	-
Total des capitaux propres	77 037	71 038
Total des passifs et des capitaux propres	1 293 276 \$	1 139 199 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 308 \$	5 558 \$
Émises au cours de l'exercice	650	2 250
Rachetées au cours de l'exercice	-	(1 500)
Solde à la clôture de l'exercice	6 958	6 308
Actions ordinaires (note 16)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 744	13 599
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	1 609	999
Émises en vertu du régime d'options sur actions	61	57
Actions propres vendues (achetées)	14	(17)
Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF (note 16)	3 360	-
Émises aux fins des acquisitions (notes 10 et 16)	153	3 106
Solde à la clôture de l'exercice	22 941	17 744
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture de l'exercice	317	313
Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)	11	3
Autres	-	1
Solde à la clôture de l'exercice	328	317
Résultats non distribués		
Solde à l'ouverture de l'exercice	45 117	35 497
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	4 365	13 537
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres (note 16)	(331)	(231)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 16)	(4 148)	(3 634)
Frais d'émission de titres de capitaux propres et prime payée au rachat d'actions privilégiées	(73)	(52)
Escompte net à la vente d'actions propres	(10)	-
Solde à la clôture de l'exercice	44 920	45 117
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(359)	171
(Pertes) latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenues au cours de l'exercice	(74)	(520)
Profits latents sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice	-	1
Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice	(31)	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	(464)	(359)
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(5 129)	185
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)	(1 292)	(4 999)
Reclassement, dans le résultat et l'écart d'acquisition, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice (note 10)	973	(315)
Solde à la clôture de l'exercice	(5 448)	(5 129)
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 168	2 269
Profits latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	1 399	3 202
(Pertes) latentes sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(373)	(332)
Reclassement, dans le résultat, de pertes nettes liées aux dessaisissements (note 10)	-	29
Solde à la clôture de l'exercice	6 194	5 168
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts (note 21)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	944	285
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)	(1)	659
Solde à la clôture de l'exercice	943	944
Cumul des autres éléments du résultat global attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	928	(354)
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(291)	1 282
Solde à la clôture de l'exercice	637	928
Total du cumul des autres éléments du résultat global	1 862	1 552
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	77 009	71 038
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales		
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	-
Acquisition (note 10)	16	-
Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	12	-
Solde à la clôture de l'exercice	28	-
Total des capitaux propres	77 037 \$	71 038 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	4 377 \$	13 537 \$
Ajustements en vue de déterminer les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		
(Profits) sur titres, autres que de négociation (note 3)	(181)	(281)
Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)	1 022	780
Amortissement d'autres actifs	62	96
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	1 015	604
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	2 178	313
Impôts différés (note 22)	(732)	475
Perte nette liée aux dessaisissements (note 10)	-	29
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Titres de négociation	(14 563)	1 698
Actifs dérivés	14 373	(13 376)
Passifs dérivés	(14 924)	27 800
Impôts exigibles	(990)	484
Intérêts courus à recevoir et à payer	1 954	142
Autres éléments et charges à payer, montant net	6 713	(6 222)
Dépôts	38 587	45 232
Prêts	(25 382)	(74 748)
Titres vendus à découvert	2 219	7 515
Titres mis en pension ou prêtés	(5 130)	810
Titres pris en pension ou empruntés	(885)	(954)
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	(122)	1 023
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	9 591	4 957
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Passifs des filiales	2 068	6 927
Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)	8 027	12 443
Remboursement/rachats d'obligations sécurisées (note 13)	(10 743)	(5 829)
Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)	1 150	2 337
Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)	(1 179)	(850)
Produit de l'émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission (note 16)	648	2 245
Rachat d'actions privilégiées (note 16)	-	(1 500)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 16)	3 339	3 113
Produit net de la vente (l'achat) d'actions propres (note 16)	14	(17)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(2 703)	(2 595)
Remboursement des obligations locatives	(353)	(294)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	268	15 980
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	1 680	3 316
Achats de titres, autres que de négociation	(50 149)	(96 598)
Échéances de titres, autres que de négociation	20 905	21 204
Produit de la vente de titres, autres que de négociation	23 186	42 829
Bureaux et matériel – (achats) nets (note 9)	(885)	(777)
Acquisition (note 10) ¹	(15 102)	-
Logiciels achetés et développés – (achats) nets (note 11)	(792)	(671)
Produit net de dessaisissements (note 10)	-	1 226
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(21 157)	(29 471)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 766	2 739
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(9 532)	(5 795)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	87 466	93 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)	77 934 \$	87 466 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts versés au cours de l'exercice ²	33 747 \$	9 557 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	2 591 \$	2 374 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	52 112 \$	24 046 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	2 349 \$	1 823 \$

¹ Ce montant est présenté déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 3 646 millions de dollars dans le cadre des acquisitions, respectivement pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat de Bank of the West libellé en dollars canadiens à la clôture de la transaction.

² Comprend les dividendes versés sur les titres vendus à découvert.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque ou BMO) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés à l'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2023.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2023. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises à la note 3.

Principales méthodes comptables

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	150	16	Capitaux propres	189
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	156	17	Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation	191
3	Valeurs mobilières	156	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	198
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	159	19	Gestion du capital	199
5	Gestion des risques	167	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	199
6	Transfert d'actifs financiers	167	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	201
7	Entités structurées	168	22	Impôts sur le résultat	205
8	Instruments dérivés	171	23	Bénéfice par action	207
9	Bureaux et matériel	180	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	208
10	Acquisitions et dessaisissements	181	25	Segmentation opérationnelle et géographique	211
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	183	26	Principales filiales	213
12	Autres actifs	185	27	Transactions avec des parties liées	213
13	Dépôts	185			
14	Autres passifs	186			
15	Dettes subordonnées	188			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

Les **commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation BMO Gestion de patrimoine (BMO GP) et BMO Marchés des capitaux (BMO MC) dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle les commissions se rapportent.

Les **frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises (PE) et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement soit lorsque les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou à un moment précis lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les **frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation PE et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes au moment de la demande.

Les **frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation BMO GP et correspondent à des frais pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les **commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation BMO MC et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour connaître notre politique concernant la comptabilisation par le preneur.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans les autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Réforme des taux interbancaires offerts – Phase 2 des modifications

Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB liées aux TIO de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4) ainsi que de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ont trait aux questions soulevées lors de la mise en œuvre de la réforme des taux interbancaires offerts (TIO), plus particulièrement dans le cas où les TIO seront remplacés par des taux de référence complémentaires. Au 31 octobre 2023, BMO avait effectué la transition de tous les TIOL en livres sterling, en euros, en francs suisses, en yens japonais et en dollars américains à des taux de référence complémentaires.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services UK Limited a annoncé qu'elle cesserait la publication de tous les autres taux offerts en dollar canadien (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR) restants immédiatement après le 28 juin 2024, au cours d'une période de transition en deux étapes. Au terme de la première période, soit le 30 juin 2023, le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) devrait devenir le taux de référence utilisé pour tous les nouveaux produits dérivés et titres, sauf dans le cas où les produits dérivés couvrent ou réduisent les expositions au CDOR liées à des produits dérivés ou des titres négociés avant le 30 juin 2023, ou liées à des contrats de prêt négociés avant le 28 juin 2024. Le taux CORRA devra devenir le taux de référence pour toutes les expositions restantes au CDOR d'ici le 28 juin 2024, ce qui marquera la fin de la seconde étape. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que les prêteurs ne pourront plus offrir de nouveaux prêts au taux CDOR et au taux des acceptations bancaires après le 1^{er} novembre 2023. L'annonce n'a aucune incidence sur notre plan de projet.

En raison de la transition déjà bien avancée du CDOR et du taux des acceptations bancaires à des taux de référence complémentaires, BMO, qui détient et émet des instruments fondés sur le CDOR, continue d'être exposé à des risques financiers, opérationnels, juridiques et réglementaires et au risque de réputation. Ces risques découlent principalement soit de la modification d'anciens contrats, passant des taux CDOR à des taux de référence complémentaires, soit des clauses de repli existantes, pour les nouveaux taux de référence complémentaires et de l'incidence qui en résulte sur la gestion des risques économiques, ainsi que de la mise à jour des désignations de couverture à mesure que les nouveaux taux de référence complémentaires font leur apparition. Notre Bureau de transition du taux interbancaire offert (Bureau de transition du TIO) à l'échelle de l'organisation continue de coordonner et de superviser la transition des taux CDOR vers des taux de référence complémentaires en mettant l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques internes de même que sur la gestion de nos relations avec les clients. Le Bureau de transition du TIO bénéficie du soutien et de la participation de la haute direction et a comme mandat général de se pencher sur l'engagement de la Banque envers les questions qui touchent le secteur d'activité et la réglementation, les communications internes et externes, les modifications de la technologie et des activités, l'introduction de nouveaux produits, la migration des contrats existants conclus avec des clients, la stratégie relative aux programmes et la gouvernance, et d'évaluer les incidences sur l'information financière, y compris les répercussions sur la comptabilité de couverture. Étant donné que le marché continue à se développer, nous avons ajouté des produits basés sur les taux de référence complémentaires à notre gamme de produits et nous continuerons d'en ajouter. Nous continuons d'intégrer des clauses de substitution contractuelles aux nouveaux produits de trésorerie basés sur le CDOR en vue de nous assurer qu'il y a un taux de référence alternatif au moment où l'application du CDOR prendra fin.

Le tableau suivant présente des informations quantitatives au 31 octobre 2023 et comprend les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituent des facilités à vue qui seront soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. Les informations quantitatives au 31 octobre 2022 comprennent les instruments financiers qui faisaient référence aux contrats restants au TIO en dollars américains dont l'échéance est prévue après le 30 juin 2023 ou après le 28 juin 2024 pour les contrats restants au CDOR et au taux des acceptations bancaires ou les instruments qui constituent des facilités à vue qui seront soumises à des rectifications en vue de modifier le taux d'intérêt de référence. Les variations de nos instruments financiers au cours de l'exercice 2023 ont réduit notre exposition aux risques découlant de la transition depuis l'adoption de la phase 2 des modifications. Dans le cours normal des activités, nos expositions pourraient continuer à fluctuer et aucune incidence importante à l'égard de nos plans de conversion des TIO n'est prévue.

(en millions de dollars canadiens)	CDOR	CDOR	TIO en dollars américains ⁷
	2023	2022	2022
Actifs non dérivés ¹	44 370	37 101	48 162
Passifs non dérivés ¹	4 584	4 583	3 335
Montants nominaux liés aux dérivés ^{2, 3}	1 779 140	1 554 518	1 870 472
Engagements de prêt autorisés et engagés ^{4, 5, 6}	55 548	26 106	90 797

¹ Tous les montants sont présentés sur la base des montants contractuels en cours, à l'exception des titres, comptabilisés dans les actifs non dérivés, qui sont présentés sur la base de leur valeur comptable.

² Les montants nominaux représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

³ Comprend certains swaps de devises pour lesquels la branche paiement et la branche receveur font actuellement référence à un TIO. Pour ces dérivés, le tableau ci-dessus comprend le montant nominal de la branche paiement et de la branche receveur dans les colonnes correspondantes, en s'alignant sur l'exposition aux TIO.

⁴ Ne tient pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion. La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

⁵ Comprend les engagements de prêt dans le cadre desquels nos clients ont la possibilité de prélever des sommes sur leur facilité en plusieurs devises. Les montants prélevés seront soumis aux TIO en vigueur pour la monnaie étrangère, y compris ceux qui entrent dans le champ d'application de la réforme des TIO.

⁶ Les engagements comprennent également les concours de trésorerie fournis par la Banque à des parties externes.

⁷ Au 31 octobre 2023, BMO avait effectué la transition de toutes les expositions au TIO en dollars américains aux taux de référence complémentaires.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; les provisions, y compris pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, ainsi que les transferts d'actifs financiers, la consolidation d'entités structurées et l'évaluation des actifs et des passifs liés à notre acquisition de Bank of the West. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient entraîner une plus sérieuse contraction de l'économie nord-américaine, notamment une inflation élevée entraînant de possibles nouvelles hausses des taux d'intérêt, une escalade des risques géopolitiques, comme les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, une montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et une nouvelle dégradation des relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde. Les incidences sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, sur nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents dépendront de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante, et nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées en date du 31 octobre 2023.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a subi une augmentation importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la probabilité de défaut (PD) entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances. Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. En ce qui concerne nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les participations dans des entreprises associées et des coentreprises à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3 et 17.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque UGT. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

Provisions

Une provision, y compris les provisions pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Une provision est comptabilisée selon la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs financiers, essentiellement des prêts hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement ou dans le cadre de nos activités de négociation. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux actifs titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les actifs et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

On trouvera d'autres renseignements sur les actifs financiers transférés à la note 6.

Consolidation d'entités structurées

Les entités de titrisation soutenues par la Banque ont généralement un pouvoir décisionnel limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et le financement de leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

On trouvera d'autres renseignements sur les entités structurées aux notes 7 et 20.

Acquisition de Bank of the West – Évaluation des actifs et passifs

Des jugements et des hypothèses importants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Bank of the West, notamment le portefeuille de prêts, les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base, les autres immobilisations incorporelles découlant de relations clients ainsi que les dépôts à échéance fixe.

Pour établir la juste valeur des prêts, il convient d'estimer les flux de trésorerie devant être obtenus relativement à tous les prêts acquis puis de les actualiser à leur valeur actualisée. Nous avons estimé les flux de trésorerie attendus en fonction de modèles qui intègrent la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses clés actuelles telles que les taux de défaillance, l'ampleur des taux de perte, le calendrier des remboursements anticipés et les garanties. Pour déterminer le taux d'actualisation, nous avons tenu compte de divers facteurs, dont les coûts que nous engageons pour mobiliser des fonds sur le marché actuel, la prime de risque associée aux prêts et les frais de gestion des portefeuilles.

La juste valeur des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base est calculée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, en comparant la valeur actualisée du coût de maintien des dépôts acquis au coût des modes de financement de rechange. La valeur actualisée relative au coût engagé pour maintenir les dépôts acquis tient compte d'une estimation des charges d'intérêts futures et des charges d'exploitation au titre des dépôts de base acquis. Les dépôts de base correspondent à des sources de financement que nous considérons stables à des taux inférieurs à ceux du marché. Le retrait de dépôts a été estimé à l'aide de données historiques sur l'attrition, ce qui a été comparé aux sources du marché à la date de l'acquisition.

Nous avons calculé la juste valeur des relations clients acquises afférentes aux portefeuilles de gestion de patrimoine et de cartes de crédit en fonction de l'excédent des entrées de trésorerie futures estimées (c.-à-d. les revenus provenant de relations acquises) sur les sorties de trésorerie estimées connexes (c.-à-d. les coûts d'exploitation et les charges relatives aux actifs contributifs) sur la durée estimée de la clientèle.

Pour obtenir la juste valeur des dépôts à échéance fixe, nous avons estimé les flux de trésorerie devant être versés pour ensuite les actualiser à leur valeur actualisée. Le montant et le moment des sorties de trésorerie tiennent compte du jugement qu'a exercé la direction en ce qui a trait à la probabilité de rachat anticipé et au moment où le client effectuera un retrait. Les taux d'actualisation s'appuient sur les taux en vigueur que nous avons payés sur des dépôts semblables à la date d'acquisition.

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs, y compris les biens immobiliers, a été obtenue par application des données de marché, dans la mesure du possible, ainsi que du jugement exercé par la direction pour déterminer le prix qui serait obtenu dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de concurrence entre deux parties averties et consentantes.

On trouvera d'autres renseignements sur notre méthode de comptabilisation afférente à l'acquisition aux notes 4 et 10.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplacera la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). La norme a été par la suite modifiée en juin 2020 et d'autres modifications de portée limitée ont été apportées en décembre 2021. L'IFRS 17 entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023. Nous avons mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 17.

L'IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, dont les contrats d'assurance vie, les contrats de réassurance détenus et les contrats de placement avec participation discrétionnaire.

Les principales différences par rapport à l'IFRS 4 sont résumées comme suit :

Conformément à l'IFRS 17, nous devons évaluer les groupes de contrats en fonction de notre estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découleront de l'exécution des contrats, un ajustement explicite au titre du risque propre à l'assurance et une marge sur services contractuels qui représente les profits non acquis. La marge sur services contractuels est un composant du passif au titre des contrats d'assurance qui sera amortie en résultat à mesure que les services et la couverture d'assurance sont fournis. En ce qui concerne les groupes de contrats déficitaires dont on s'attend à ce qu'ils subissent des pertes, nous devons comptabiliser ces pertes immédiatement en résultat. Il n'existe aucune exigence semblable en matière de regroupement aux termes de l'IFRS 4 et les profits et pertes découlant de nouveaux contrats sont portés immédiatement en résultat.

Le taux d'actualisation que nous utilisons en vertu de l'IFRS 4 s'applique au rendement net des actifs détenus en vue de soutenir les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Aux termes de l'IFRS 17, le taux utilisé pour actualiser nos passifs relatifs aux contrats d'assurance tiendra compte des caractéristiques inhérentes à ces passifs relatifs aux contrats d'assurance. Nous avons choisi la méthode comptable aux termes de l'IFRS 17 afin de prendre en compte les modifications apportées au taux d'actualisation et aux hypothèses financières afférents aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, à l'état consolidé des résultats.

Au moment de la transition, nous sommes tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous recourrons soit à l'application rétrospective modifiée, qui consiste à appliquer des modifications précises à l'application rétrospective intégrale, soit à l'approche fondée sur la juste valeur qui consiste à déterminer une juste valeur pour la marge sur services contractuels en établissant la différence entre les flux de trésorerie d'exécution actualisés et l'ajustement au titre du risque établis au moyen des hypothèses des acteurs du marché et la valeur établie selon nos propres hypothèses selon l'IFRS 17. Nous avons terminé notre évaluation de l'IFRS 17 et nous opterons pour l'application rétrospective intégrale à l'égard de nos activités visant les créances et pour l'approche fondée sur la juste valeur pour tous les autres produits souscrits avant le 1^{er} novembre 2022.

L'incidence estimée de l'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} novembre 2022 correspond à une augmentation des actifs d'environ 1 050 millions de dollars, à une augmentation des passifs d'environ 2 090 millions et à une diminution des capitaux propres d'environ 1 435 millions (1 040 millions après impôts). La marge sur services contractuels répondra à la définition des fonds propres de catégorie 1.

IAS 40, Immeubles de placement

Au moment de la transition à l'IFRS 17, nous prévoyons changer volontairement de méthode comptable pour l'évaluation des immeubles de placement comptabilisés dans les actifs liés à l'assurance, dans les autres actifs dans notre bilan consolidé, en passant de l'évaluation au coût à l'évaluation à la juste valeur, afin de mieux aligner les rendements sur nos immeubles de placement avec les profits et les pertes de nos activités d'assurance. L'IAS 40, *Immeubles de placement*, autorise l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Nous appliquerons ce changement de manière rétrospective comme si nous avions toujours comptabilisé les immeubles de placement à leur juste valeur. Ce changement devrait augmenter les actifs d'environ 135 millions de dollars et les capitaux propres d'environ 185 millions (135 millions après impôts) au 1^{er} novembre 2022.

L'incidence de ces changements sur notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ne devrait pas être importante.

IAS 12, Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié une modification à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (IAS 12) qui entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023. La modification restreint l'exception prévue à l'IAS 12 visant à exclure les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires égales et compensatoires (tels les contrats de location et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). À l'adoption de cette modification, nous comptabiliserons des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé distincts relativement aux actifs et aux passifs donnant lieu à des différences temporaires. Notre bilan consolidé ne sera pas visé par cette modification car les soldes ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale. Cette modification n'aura d'incidence que sur les informations fournies par voie de notes.

En mai 2023, l'IASB a publié une modification supplémentaire à l'IAS 12. La modification répond aux préoccupations relatives à la comptabilisation de l'impôt minimum complémentaire mondial, comme l'indique le plan de réforme de la fiscalité internationale reposant sur deux piliers élaboré par les membres du cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20. L'objectif de la réforme fiscale est de faire en sorte que les grands groupes multinationaux soient soumis à un taux d'imposition minimum de 15 % sur les revenus perçus dans chaque juridiction où ils exercent leurs activités. Nous serons touchés par la réforme fiscale dès que le gouvernement fédéral canadien ou un gouvernement étranger d'un pays dans lequel nous exerçons nos activités adoptera une loi sur l'impôt minimum mondial. La modification à l'IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire en ce qui a trait aux exigences relatives à la comptabilisation et à la présentation des impôts différés pour l'impôt complémentaire, qui seront applicables une fois que les mesures seront pratiquement entrées en vigueur.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Trésorerie et dépôts à d'autres banques ¹	75 528	85 234
Chèques et autres effets en transit, montant net	2 406	2 232
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	77 934	87 466

¹ Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Nous sommes tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux auprès de certaines banques centrales, organismes de réglementation et contreparties, et ces montants totalisaient 125 millions de dollars au 31 octobre 2023 (87 millions au 31 octobre 2022).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les **titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les **titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 9 991 millions de dollars au 31 octobre 2023 (9 231 millions au 31 octobre 2022), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé.

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces placements de 6 729 millions de dollars au 31 octobre 2023 (4 410 millions au 31 octobre 2022) est constatée dans les titres de notre bilan consolidé.

Les investissements dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable sont inclus dans ce solde étant donné qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur des investissements et l'avantage au titre des crédits d'impôt reçus étant comptabilisés dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. La juste valeur de ces investissements s'établissait à 808 millions de dollars au 31 octobre 2023 (244 millions au 31 octobre 2022).

Les **titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement par anticipation qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les **titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les **participations dans des entreprises associées et des coentreprises** sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement; de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote. On entend par participations dans des coentreprises des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net, y compris les pertes de valeur, est comptabilisée dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus autres que d'intérêts, au poste de la quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un titre de créance est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et s'il a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 116 814 millions de dollars au 31 octobre 2023 (106 590 millions au 31 octobre 2022), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 62 668 millions de dollars au 31 octobre 2023 (43 408 millions au 31 octobre 2022), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 3 millions au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

Terme à court de titres

Le tableau qui suit présente les termes à court des titres :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Terme à court					Sans échéance	2023	2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Titres de négociation								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	2 499	2 198	1 675	2 002	2 252	-	10 626	10 936
des provinces et municipalités canadiennes	1 847	454	296	942	3 491	-	7 030	6 110
l'administration fédérale américaine	2 950	7 376	2 474	4 713	2 819	-	20 332	16 699
des municipalités, agences et États américains	5	11	2	109	152	-	279	139
d'autres administrations publiques	525	822	767	412	49	-	2 575	3 970
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	39	504	667	1 080	21 579	-	23 869	14 312
Titres de créance d'entreprises	2 193	2 886	3 388	2 061	1 206	-	11 734	9 592
Prêts détenus à des fins de transaction	-	57	228	165	-	-	450	346
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	47 661	47 661	46 073
Total des titres de négociation	10 058	14 308	9 497	11 484	31 548	47 661	124 556	108 177
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	147	-	-	4	65	-	216	493
des provinces et municipalités canadiennes	20	10	17	119	1 001	-	1 167	1 080
l'administration fédérale américaine	7	-	-	-	2 081	-	2 088	4
d'autres administrations publiques	24	24	-	-	-	-	48	87
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹	-	-	12	7	-	-	19	8
Titres de créance d'entreprises	58	287	348	958	5 709	-	7 360	6 479
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	5 822	5 822	5 490
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	256	321	377	1 088	8 856	5 822	16 720	13 641
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	6 366	2 878	9 325	2 055	-	-	20 624	12 498
Juste valeur	6 367	2 851	8 993	1 936	-	-	20 147	12 301
Rendement (%)	3,70	2,84	2,59	3,44	-	-	3,05	2,14
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	1 328	420	1 165	2 351	17	-	5 281	4 724
Juste valeur	1 326	403	1 119	2 193	14	-	5 055	4 571
Rendement (%)	3,53	2,18	3,12	3,28	5,04	-	3,23	2,70
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	713	636	837	3 884	175	-	6 245	3 403
Juste valeur	711	602	775	3 641	151	-	5 880	3 110
Rendement (%)	5,03	3,72	2,93	3,71	4,31	-	3,77	2,13
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	565	767	427	2 603	1 124	-	5 486	3 863
Juste valeur	559	735	399	2 517	1 091	-	5 301	3 714
Rendement (%)	2,33	2,16	2,61	5,00	5,38	-	4,22	2,30
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	4 124	955	1 784	201	-	-	7 064	6 532
Juste valeur	4 107	938	1 723	201	-	-	6 969	6 411
Rendement (%)	2,82	3,48	3,54	3,27	-	-	3,11	1,62
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹								
Coût amorti	33	1 009	2 686	2 928	9 765	-	16 421	9 572
Juste valeur	33	999	2 654	2 776	9 303	-	15 765	9 268
Rendement (%)	4,56	4,44	4,02	3,67	5,32	-	4,76	2,35
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	1 842	507	507	659	123	-	3 638	4 203
Juste valeur	1 820	489	488	637	117	-	3 551	4 033
Rendement (%)	6,50	4,21	4,04	4,41	5,76	-	5,43	2,29
Titres de participation d'entreprises								
Coût	-	-	-	-	-	129	129	122
Juste valeur	-	-	-	-	-	160	160	153
Total du coût ou du coût amorti	14 971	7 172	16 731	14 681	11 204	129	64 888	44 917
Total de la juste valeur	14 923	7 017	16 151	13 901	10 676	160	62 828	43 561
Rendement (%)	3,80	3,22	3,02	3,85	5,32	-	3,80	2,19
Titres au coût amorti²								
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne								
Coût amorti	2 491	1 985	400	32	-	-	4 908	7 136
Juste valeur	2 549	1 924	401	31	-	-	4 905	7 129
Rendement (%)	1,92	1,58	2,47	2,87	-	-	1,83	1,55
des provinces et municipalités canadiennes								
Coût amorti	554	2 216	1 035	808	-	-	4 613	5 588
Juste valeur	573	2 251	1 025	756	-	-	4 605	5 583
Rendement (%)	2,31	1,90	2,67	2,70	-	-	2,26	2,35
l'administration fédérale américaine								
Coût amorti	2 928	13 919	17 018	20 514	2 499	-	56 878	59 245
Juste valeur	2 317	13 198	15 477	17 391	2 680	-	51 063	51 717
Rendement (%)	1,73	1,42	1,34	1,57	2,19	-	1,50	1,49
des municipalités, agences et États américains								
Coût amorti	-	-	-	190	-	-	190	109
Juste valeur	-	-	-	179	-	-	179	105
Rendement (%)	-	-	-	4,66	-	-	4,66	4,26
d'autres administrations publiques								
Coût amorti	289	478	181	-	-	-	948	1 387
Juste valeur	261	456	62	-	-	-	779	1 377
Rendement (%)	1,72	1,40	3,07	-	-	-	1,82	1,66
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines ¹								
Coût amorti	632	2 500	4 276	1 557	38 625	-	47 590	31 013
Juste valeur	618	2 354	3 849	1 318	32 995	-	41 134	26 864
Rendement (%)	2,46	1,46	1,84	1,97	2,80	-	2,61	1,59
Titres de créance d'entreprises								
Coût amorti	216	645	651	123	52	-	1 687	2 112
Juste valeur	212	656	469	122	47	-	1 506	2 057
Rendement (%)	1,70	1,31	2,45	1,77	0,25	-	1,80	1,82
Total de la valeur comptable	7 110	21 743	23 561	23 224	41 176	-	116 814	106 590
Total de la juste valeur	6 530	20 839	21 283	19 797	35 722	-	104 171	94 832
Rendement (%)	1,90	1,48	1,55	1,66	2,76	-	2,01	1,58
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises								
Valeur comptable	-	-	-	-	-	1 461	1 461	1 293
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières	32 347	43 389	49 586	49 697	92 256	55 104	322 379	273 262
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)								
Dollar canadien	17 927	13 079	17 877	10 038	13 331	25 868	98 120	87 636
Dollar américain	10 719	29 719	31 385	39 504	78 874	27 473	217 674	177 371
Autres monnaies	3 701	591	324	155	51	1 763	6 585	8 255
Total des valeurs mobilières	32 347	43 389	49 586	49 697	92 256	55 104	322 379	273 262

¹ Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*.² La valeur comptable des titres qui font partie de la relation de couverture de juste valeur est ajustée en fonction des profits (pertes) connexes sur les contrats de couverture.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après les dates d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents :

(en millions de dollars canadiens)	2023					2022			
	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne des administrations provinciales et municipales canadiennes	20 624	14	491	20 147	12 498	11	208	12 301	
l'administration fédérale américaine des municipalités, agences et États américains	5 281	2	228	5 055	4 724	6	159	4 571	
d'autres administrations publiques	6 245	-	365	5 880	3 403	-	293	3 110	
Titres adossés à des créances en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	5 486	5	190	5 301	3 863	5	154	3 714	
	7 064	13	108	6 969	6 532	4	125	6 411	
Titres de créance d'entreprises	16 421	12	668	15 765	9 572	13	317	9 268	
Titres de participation d'entreprises	3 638	3	90	3 551	4 203	25	195	4 033	
	129	31	-	160	122	31	-	153	
Total	64 888	80	2 140	62 828	44 917	95	1 451	43 561	

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit, compte non tenu de notre quote-part du bénéfice des entreprises associées et des coentreprises et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	66	28
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 517	650
Titres au coût amorti	3 510	1 295
Total	6 093	1 973

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits et des pertes sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	144	268
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – profits réalisés ¹	37	14
Perte de valeur	-	(1)
Profits sur titres, autres que de négociation	181	281

¹ Les profits sont présentés déduction faite des (pertes) sur les contrats de couverture.

Les profits et les pertes sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les profits (pertes) sur les titres détenus relativement à nos activités d'assurance sont pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance de notre état consolidé des résultats. Ils comprennent :

- Des revenus d'intérêts et de dividendes de 454 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (397 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2022). Les revenus d'intérêts sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Des pertes sur titres à la juste valeur par le biais du résultat net de 282 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (pertes de 1 954 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2022);
- Des profits (pertes) réalisés sur titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2022).

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les prêts sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les prêts, et que les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, les prêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur et ils sont désignés soit comme des prêts productifs acquis (prêts pour lesquels les paiements d'intérêts et de capital sont toujours faits dans les délais prévus) ou comme des prêts douteux acquis (prêts pour lesquels il n'est plus raisonnable de croire qu'il sera possible de recouvrer le capital ou les intérêts dans les délais prévus). Ces prêts sont par la suite évalués au coût amorti ou à la juste valeur, selon le modèle opérationnel.

Prêts productifs acquis

Pour les prêts à échéance fixe, la différence entre la juste valeur et la valeur nominale, désignée comme étant la juste valeur de marché est amortie par imputations dans les revenus d'intérêts sur la durée d'utilité attendue du prêt à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de marché des prêts renouvelables est amortie dans les revenus nets d'intérêts selon le mode linéaire sur la durée contractuelle du prêt. Lors du remboursement des prêts, le reliquat de la juste valeur de marché non amortie afférente à ce prêt est comptabilisé dans les revenus d'intérêts dans la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Tous les prêts productifs acquis ont été initialement comptabilisés à l'étape 1 aux fins du calcul des pertes sur créances attendues.

Par suite de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts productifs acquis d'une juste valeur de 76 068 millions de dollars. La juste valeur reflétait une estimation des pertes sur créances futures attendues à la date d'acquisition de 1 047 millions ainsi que des primes ou escomptes sur les taux d'intérêt par rapport aux taux en vigueur sur le marché. Les créances contractuelles brutes se sont élevées à 78 931 millions. Au 31 octobre 2023, les prêts productifs acquis inscrits à notre bilan consolidé ont totalisé 68 025 millions, ce qui comprend une juste valeur de marché résiduelle de (2 317) millions.

Prêts douteux acquis

Nous réévaluons sur une base régulière les montants que nous prévoyons recouvrer sur les prêts douteux acquis. Une augmentation des flux de trésorerie attendus donne lieu à un recouvrement de pertes sur créances ainsi qu'à une baisse de la provision pour pertes sur créances ou bien, si aucune provision n'a été constituée, à une hausse de la valeur comptable en cours des prêts acquis. Une diminution des flux de trésorerie attendus donne lieu à une charge portée à la dotation à la provision pour pertes sur créances et à une hausse de la provision pour pertes sur créances. Nous comptabilisons les revenus d'intérêts à l'aide de la méthode du taux d'intérêt attendu sur la durée réelle du prêt. Les prêts douteux acquis relèvent de l'étape 3.

Le 1^{er} février 2023, nous avons comptabilisé des prêts douteux acquis d'une juste valeur totale de 415 millions de dollars, ce qui comprend une juste valeur de marché de (168) millions.

Le tableau suivant présente de plus amples renseignements sur les prêts douteux de Bank of the West que nous avons acquis :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2023
Solde du capital impayé ¹	280
Ajustement de la juste valeur	(61)
Valeur comptable	219
Provision à l'étape 3	(1)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe	218

¹ Exclut les prêts qui ont été sortis en totalité du bilan avant la date d'acquisition.

Engagements et lettres de crédit acquis

Dans le cadre de notre acquisition de Bank of the West, nous avons comptabilisé un passif afférent à des engagements non capitalisés et à des lettres de crédit. La juste valeur de marché totale associée aux engagements non capitalisés et aux lettres de crédit est amortie dans les revenus nets d'intérêts selon le mode linéaire sur la durée contractuelle des engagements acquis. Tous les engagements et les lettres de crédit que nous avons acquis relèvent de l'étape 1 aux fins du calcul des pertes sur créances attendues. Des pertes sur créances attendues sont comptabilisées à l'égard de ces engagements dans le cours normal des activités.

Le 1^{er} février 2023, nous avons inscrit une juste valeur de marché relative aux engagements non capitalisés et aux lettres de crédit de (37) millions de dollars dans les autres passifs de notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de marché restante de ces engagements se chiffrait à (30) millions.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevrons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait principalement aux groupes d'exploitation PE et BMO MC. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de chaque période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, un retard de paiement ou lorsque le recouvrement de la totalité du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis un nombre défini de jours.

En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsque les versements prévus sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives raisonnables de recouvrement ont échoué.

Les découverts sont considérés comme des créances échues lorsque le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 161 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 (55 millions en 2022).

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 4 267 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2 998 millions au 31 octobre 2022), dont une tranche de 3 807 millions (2 617 millions au 31 octobre 2022) a été comptabilisée dans les prêts et 460 millions (381 millions au 31 octobre 2022), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances. En outre, les pertes sur créances attendues des prêts productifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Bank of the West ont été comptabilisées à la date d'acquisition, ce qui cadre avec le processus que nous suivons pour les prêts montés. Une provision pour pertes sur créances de 705 millions de dollars a été initialement comptabilisée à notre état consolidé des résultats.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes sur créances d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthode de la Banque pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit est établie en fonction de la variation de la PD entre l'octroi et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de 12 mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour déterminer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des scénarios favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Nous avons exercé un jugement éclairé concernant la qualité du crédit pour tenir compte de l'incidence persistante du contexte incertain sur les conditions de crédit et l'économie.

Provision liée aux prêts douteux

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament, autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future.

Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2023 et 2022. L'étape 1 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 comprend les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 comprend les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)	2023				2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ^{1,7}	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ⁷	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Exceptionnellement faible	2	-	-	2	7	-	-	7
Très faible	85 423	171	-	85 594	94 743	81	-	94 824
Bas	51 366	10 820	-	62 186	31 617	3 134	-	34 751
Moyen	5 289	5 434	-	10 723	13 474	3 871	-	17 345
Haut	282	2 015	-	2 297	138	341	-	479
Non coté ²	15 906	118	-	16 024	1 126	53	-	1 179
Douteux	-	-	424	424	-	-	295	295
Solde brut des prêts hypothécaires à l'habitation	158 268	18 558	424	177 250	141 105	7 480	295	148 880
Provision pour pertes sur créances	73	146	5	224	59	66	10	135
Valeur comptable	158 195	18 412	419	177 026	141 046	7 414	285	148 745
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Exceptionnellement faible	1 545	4	-	1 549	1 792	35	-	1 827
Très faible	37 924	180	-	38 104	33 554	83	-	33 637
Bas	21 406	1 052	-	22 458	24 369	1 307	-	25 676
Moyen	7 971	5 686	-	13 657	13 536	4 633	-	18 169
Haut	759	2 127	-	2 886	873	1 525	-	2 398
Non coté ²	24 426	411	-	24 837	4 052	32	-	4 084
Douteux	-	-	549	549	-	-	312	312
Solde brut des prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	94 031	9 460	549	104 040	78 176	7 615	312	86 103
Provision pour pertes sur créances	208	415	152	775	101	288	102	491
Valeur comptable	93 823	9 045	397	103 265	78 075	7 327	210	85 612
Prêts sur cartes de crédit³								
Exceptionnellement faible	1 605	-	-	1 605	2 920	-	-	2 920
Très faible	1 946	1	-	1 947	442	1	-	443
Bas	1 884	70	-	1 954	1 569	51	-	1 620
Moyen	3 860	890	-	4 750	2 918	792	-	3 710
Haut	533	763	-	1 296	316	563	-	879
Non coté ²	651	91	-	742	90	1	-	91
Douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde brut des prêts sur cartes de crédit	10 479	1 815	-	12 294	8 255	1 408	-	9 663
Provision pour pertes sur créances	134	267	-	401	69	207	-	276
Valeur comptable	10 345	1 548	-	11 893	8 186	1 201	-	9 387
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques⁴								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	202 731	3 886	-	206 617	187 245	6 765	-	194 010
Catégorie spéculative	126 350	26 260	-	152 610	98 451	22 390	-	120 841
Liste de surveillance	1 078	11 520	-	12 598	-	6 310	-	6 310
Douteux	-	-	2 987	2 987	-	-	1 384	1 384
Solde brut des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	330 159	41 666	2 987	374 812	285 696	35 465	1 384	322 545
Provision pour pertes sur créances	849	1 031	527	2 407	608	675	432	1 715
Valeur comptable	329 310	40 635	2 460	372 405	285 088	34 790	952	320 830
Total du solde brut des prêts et acceptations	592 937	71 499	3 960	668 396	513 232	51 968	1 991	567 191
Total du solde net des prêts et acceptations	591 673	69 640	3 276	664 589	512 395	50 732	1 447	564 574
Engagements de prêt et contrats de garantie financière								
Risque acceptable								
Catégorie investissement	195 149	1 721	-	196 870	182 153	5 134	-	187 287
Catégorie spéculative	54 148	14 158	-	68 306	45 920	14 047	-	59 967
Liste de surveillance	254	4 137	-	4 391	2	2 176	-	2 178
Douteux	-	-	687	687	-	-	292	292
Engagements de prêt et contrats de garantie financière, montant brut	249 551	20 016	687	270 254	228 075	21 357	292	249 724
Provision pour pertes sur créances	260	189	11	460	194	174	13	381
Valeur comptable^{5,6}	249 291	19 827	676	269 794	227 881	21 183	279	249 343

¹ Comprend les prêts douteux de Bank of the West que nous avons acquis. Au 31 octobre 2023, les montants bruts des prêts douteux acquis s'établissaient à 34 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation, à 48 millions de prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers et à 137 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

² Comprend les portefeuilles constitués et certains cas où des paramètres de notation interne du risque ne sont pas attribués. On recourt à d'autres sources d'évaluation de la qualité du risque de crédit ainsi qu'à des méthodes, des politiques et des outils de notation du crédit pour gérer le risque de crédit auquel sont exposés ces portefeuilles.

³ Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours; par conséquent, ils ne sont pas présentés comme douteux à l'étape 3.

⁴ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

⁵ Représente le montant contractuel total des facilités de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan, exclusion faite des marges de crédit personnelles et des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

⁶ Certains engagements de grandes entreprises emprunteuses sont conditionnels et pourraient inclure un recours auprès de contreparties.

⁷ Une proportion de 93 % des prêts se situant à l'étape 3 était garantie entièrement ou en partie au 31 octobre 2023 (92 % au 31 octobre 2022).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes par catégorie de produit pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022. Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de l'exercice, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2). La réévaluation nette correspond à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, ainsi qu'aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit. Les changements apportés à un modèle comprennent de nouveaux modèles ou méthodologies de calcul.

(en millions de dollars canadiens)	2023				2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	59	67	16	142	46	40	19	105
Transfert à l'étape 1	92	(92)	-	-	39	(37)	(2)	-
Transfert à l'étape 2	(18)	27	(9)	-	(4)	10	(6)	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(12)	13	-	-	(7)	7	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(94)	106	15	27	(52)	61	8	17
Montages des prêts	26	-	-	26	34	-	-	34
Acquisitions de prêts	31	-	-	31	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(4)	(9)	-	(13)	(5)	(7)	-	(12)
Changements apportés à un modèle	(19)	63	-	44	2	5	-	7
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	13	83	19	115	14	25	7	46
Montants sortis du bilan ³	-	-	(10)	(10)	-	-	(5)	(5)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	7	7	-	-	7	7
Change et autres	1	1	(22)	(20)	(1)	2	(12)	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	73	151	10	234	59	67	16	142
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	111	304	102	517	128	357	91	576
Transfert à l'étape 1	265	(254)	(11)	-	230	(221)	(9)	-
Transfert à l'étape 2	(52)	93	(41)	-	(41)	71	(30)	-
Transfert à l'étape 3	(18)	(104)	122	-	(5)	(82)	87	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(264)	438	309	483	(263)	226	103	66
Montages des prêts	58	6	-	64	92	-	-	92
Acquisitions de prêts	179	-	-	179	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(34)	(43)	-	(77)	(22)	(39)	-	(61)
Changements apportés à un modèle	(26)	(8)	-	(34)	(9)	(13)	-	(22)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	108	128	379	615	(18)	(58)	151	75
Montants sortis du bilan ³	-	-	(371)	(371)	-	-	(205)	(205)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	74	74	-	-	80	80
Change et autres	1	2	(32)	(29)	1	5	(15)	(9)
Solde à la clôture de l'exercice	220	434	152	806	111	304	102	517
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	115	250	-	365	114	245	-	359
Transfert à l'étape 1	172	(172)	-	-	149	(149)	-	-
Transfert à l'étape 2	(45)	45	-	-	(34)	34	-	-
Transfert à l'étape 3	(3)	(147)	150	-	(2)	(114)	116	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(146)	366	216	436	(156)	236	74	154
Montages des prêts	77	1	-	78	54	-	-	54
Acquisitions de prêts	25	-	-	25	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(7)	(36)	-	(43)	(5)	(23)	-	(28)
Changements apportés à un modèle	-	-	-	-	(6)	18	-	12
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	73	57	366	496	-	2	190	192
Montants sortis du bilan ³	-	-	(436)	(436)	-	-	(249)	(249)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	103	103	-	-	78	78
Change et autres	-	1	(33)	(32)	1	3	(19)	(15)
Solde à la clôture de l'exercice	188	308	-	496	115	250	-	365
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	746	789	439	1 974	662	855	401	1 918
Transfert à l'étape 1	306	(291)	(15)	-	313	(267)	(46)	-
Transfert à l'étape 2	(173)	236	(63)	-	(166)	243	(77)	-
Transfert à l'étape 3	(25)	(161)	186	-	(1)	(52)	53	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(446)	735	308	597	(437)	127	224	(86)
Montages des prêts	276	4	-	280	488	-	-	488
Acquisitions de prêts	470	-	-	470	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances	(126)	(193)	-	(319)	(223)	(168)	-	(391)
Changements apportés à un modèle	(17)	(51)	-	(68)	19	(32)	-	(13)
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances ²	265	279	416	960	(7)	(149)	154	(2)
Montants sortis du bilan ³	-	-	(372)	(372)	-	-	(153)	(153)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	81	81	-	-	50	50
Change et autres	32	87	(31)	88	91	83	(13)	161
Solde à la clôture de l'exercice	1 043	1 155	533	2 731	746	789	439	1 974
Total à la clôture de l'exercice	1 524	2 048	695	4 267	1 031	1 410	557	2 998
Composition : Prêts	1 264	1 859	684	3 807	837	1 236	544	2 617
Autres instruments de crédit ⁴	260	189	11	460	194	174	13	381

¹ Inclut les variations à la provision liée aux prêts douteux acquis de 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Le montant total des pertes sur créances attendues au moment de la comptabilisation initiale des prêts douteux acquis s'est élevé à 79 millions.

² Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de (8) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (2 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2022).

³ En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

⁴ D'autres instruments de crédit, y compris des éléments hors bilan, sont comptabilisés dans les autres passifs dans notre bilan consolidé.

Les prêts et la provision pour pertes sur créances par répartition géographique au 31 octobre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2023							2022
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ²	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ³	Montant net	Montant brut	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ²	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs ³	Montant net
Répartition géographique ¹								
Canada	365 268	457	1 272	363 539	342 430	363	1 102	340 965
États-Unis	283 355	227	1 833	281 295	200 439	176	959	199 304
Autres pays	11 662	-	18	11 644	11 087	5	12	11 070
Total	660 285	684	3 123	656 478	553 956	544	2 073	551 339

¹ La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

² Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 11 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (13 millions au 31 octobre 2022).

³ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs de 449 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (368 millions au 31 octobre 2022).

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	2023						2022
	Solde brut des prêts douteux	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ³	Solde net des prêts douteux	Solde brut des prêts douteux	Provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux ³	Solde net des prêts douteux	
Prêts hypothécaires à l'habitation	424	5	419	295	10	285	
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	549	152	397	312	102	210	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ¹	2 987	527	2 460	1 384	432	952	
Total	3 960	684	3 276	1 991	544	1 447	
Répartition géographique ²							
Canada	1 629	457	1 172	1 158	363	795	
États-Unis	2 331	227	2 104	820	176	644	
Autres pays	-	-	-	13	5	8	
Total	3 960	684	3 276	1 991	544	1 447	

¹ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

² La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

³ Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux de 11 millions de dollars relativement aux autres instruments de crédit, laquelle est comprise dans les autres passifs (13 millions au 31 octobre 2022).

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2023 et 2022. Les prêts dont les versements prévus sont en souffrance depuis moins de 30 jours ont été exclus puisqu'ils ne sont pas d'ordinaire représentatifs de la capacité des emprunteurs à honorer leurs obligations de paiement.

(en millions de dollars canadiens)	2023						2022
	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total	De 30 à 89 jours	90 jours ou plus ¹	Total	
Prêts hypothécaires à l'habitation	707	9	716	411	19	430	
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	1 003	129	1 132	392	84	476	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	826	18	844	198	38	236	
Total	2 536	156	2 692	1 001	141	1 142	

¹ Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 10 millions de dollars au 31 octobre 2023 (43 millions au 31 octobre 2022).

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

Au 31 octobre 2023, notre scénario favorable suppose une croissance économique beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse entendre notre scénario de référence ainsi qu'un taux de chômage sensiblement inférieur.

Au 31 octobre 2023, notre scénario de référence prévoit une période de stagnation économique à court terme essentiellement en raison des taux d'intérêt plus élevés et d'un resserrement des conditions de prêt ainsi qu'une reprise économique modérée à moyen terme étant donné que l'inflation devrait s'atténuer et de ce fait, entraîner une baisse des taux d'intérêt au deuxième semestre de 2024. En revanche, selon notre scénario de référence publié au 31 octobre 2022, nous avions prévu un contexte économique plus faible au cours de la période visée par les prévisions.

En supposant que les prévisions économiques du scénario de référence se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 625 millions de dollars au 31 octobre 2023 (1 900 millions au 31 octobre 2022) contre 3 572 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (2 441 millions au 31 octobre 2022).

Au 31 octobre 2023, notre scénario défavorable fait état, d'une contraction relativement forte de l'économie tant au Canada qu'aux États-Unis, à court terme, suivie d'une reprise modérée, à moyen terme. Le scénario défavorable au 31 octobre 2022 prévoyait un contexte économique largement similaire au cours de la période visée par les prévisions. En supposant que les prévisions économiques du scénario défavorable se réalisent à 100 % et compte tenu de l'incidence de la migration des prêts après reclassement, les autres hypothèses demeurant constantes, y compris l'application d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 6 025 millions de dollars au 31 octobre 2023 (3 250 millions au 31 octobre 2022), contre 3 572 millions pour la provision comptable liée aux prêts productifs (2 441 millions au 31 octobre 2022).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille de prêts changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques utilisées pour évaluer les prévisions en matière de provision liée aux prêts productifs pour les 12 prochains mois ou sur la durée de vie. Bien que les valeurs indiquées ci-dessous soient des variables nationales, nous utilisons des variables régionales dans les modèles sous-jacents, et nous prenons en compte divers facteurs ayant une incidence sur certains secteurs lorsque cela est approprié.

Tous les pourcentages correspondent à des valeurs annuelles moyennes	Au 31 octobre 2023						Au 31 octobre 2022					
	Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable		Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable	
	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹	12 premiers mois	Durée résiduelle ¹
Taux de croissance du PIB réel ²												
Canada	3,2 %	2,6 %	0,4 %	1,9 %	(3,9)%	1,2 %	3,7 %	2,2 %	1,5 %	1,1 %	(2,3)%	0,4 %
États-Unis	4,1 %	2,5 %	1,4 %	2,0 %	(3,5)%	1,4 %	2,4 %	2,1 %	0,2 %	1,3 %	(3,3)%	0,6 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans												
Canada	1,7 %	1,8 %	2,4 %	2,0 %	4,2 %	3,5 %	1,9 %	1,9 %	2,4 %	2,2 %	3,7 %	3,9 %
États-Unis	1,4 %	1,7 %	2,2 %	2,1 %	4,6 %	3,5 %	1,8 %	1,9 %	2,2 %	2,2 %	4,2 %	3,9 %
Taux de chômage												
Canada	4,2 %	3,7 %	5,9 %	5,7 %	9,3 %	10,1 %	4,3 %	3,6 %	5,9 %	6,5 %	8,0 %	9,9 %
États-Unis	2,9 %	2,5 %	4,2 %	4,1 %	7,5 %	8,3 %	3,2 %	2,6 %	4,2 %	4,8 %	6,5 %	8,4 %
Indice des prix des habitations ²												
Canada ³	9,9 %	6,9 %	5,5 %	4,5 %	(20,2)%	(5,0)%	(6,7)%	2,1 %	(10,0)%	(1,0)%	(13,6)%	(8,0)%
États-Unis ⁴	2,7 %	3,7 %	(0,5)%	2,3 %	(19,2)%	(4,3)%	1,6 %	(0,7)%	(0,9)%	(2,6)%	(7,5)%	(8,4)%

¹ La période de prévision restante est de deux ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) réel et l'indice des prix des habitations sont des moyennes des taux de croissance trimestriels d'un exercice à l'autre.

³ Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence, soit l'Indice des prix des habitations.

⁴ Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs qui ont subi une augmentation importante du risque de crédit depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 2 800 millions de dollars (1 850 millions au 31 octobre 2022), comparativement à la provision comptable liée aux prêts productifs de 3 572 millions au 31 octobre 2023 (2 441 millions au 31 octobre 2022).

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Les modifications peuvent comprendre une réduction des taux d'intérêt, une prorogation de la date d'échéance, des congés de paiement ou une exonération de paiement. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsqu'un prêt douteux est renégocié, il redevient un prêt productif s'il ne présente plus aucune des caractéristiques exigeant son classement dans les prêts douteux et si l'emprunteur a démontré qu'il s'acquitte bien de ses obligations de paiement selon les conditions de la restructuration du prêt pendant une période de temps donnée.

La valeur comptable des prêts avec des pertes sur créances attendues pour la durée de vie qui ont été modifiés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 était de 1 005 millions de dollars (91 millions en 2022). Au 31 octobre 2023, 26 millions (13 millions au 31 octobre 2022) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de modifications ont vu leur provision pour pertes changer au cours de l'exercice d'un modèle de pertes sur crédit attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois.

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus pour usage propre ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et comptabilisés initialement à la juste valeur en ce qui concerne les actifs pour usage propre et au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les coûts de vente des actifs détenus en vue de la vente. Les actifs pour usage propre sont ensuite comptabilisés conformément au classement pertinent des actifs, et les actifs détenus en vue de la vente sont soumis à des tests de dépréciation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 35 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (24 millions en 2022). Au 31 octobre 2023, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 18 millions (13 millions au 31 octobre 2022). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, évaluer, gérer (y compris les mesures d'atténuation), surveiller et signaler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement. Les turbulences économiques, comme la hausse des taux d'intérêt et l'inflation, ont une incidence sur certains des risques décrits dans la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion. Lorsque ces risques sont liés aux instruments financiers, ils sont présentés en caractères de couleur bleue, tel qu'il est expliqué aux pages suivantes.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de nos activités bancaires structurelles.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéficiaire.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 6 : Transfert d'actifs financiers

Transfert d'actifs financiers non admissibles à une décomptabilisation

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés afin d'établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Pour certaines de ces ventes, puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement par anticipation, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons pas les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires dans notre bilan consolidé et le produit en trésorerie en découlant est comptabilisé comme un financement garanti dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu pour 4 950 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (5 495 millions en 2022).

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes du fait que ces titres sont à court terme. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable des titres mis en pension et prêtés s'établissait à 13 559 millions de dollars et à 92 549 millions, respectivement (13 473 millions et à 90 490 millions, respectivement au 31 octobre 2022). Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes se rapportant aux titrisations de prêts :

(en millions de dollars canadiens)	2023		2022	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Titres de négociation ²	277	-	1 062	-
Prêts hypothécaires à l'habitation	7 317	-	7 503	-
Autres actifs connexes ³	8 430	-	10 012	-
Total	16 024	15 266	18 577	17 764
Passifs connexes ⁴	14 937	14 244	17 471	16 846

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision pour pertes sur créances, le cas échéant.

² Les titres de négociation représentent des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des entités mises sur pied par des tiers dans le cas où nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

³ Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs éayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

⁴ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Maintien de notre engagement dans les actifs financiers transférés admissibles à une décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion de prêts hypothécaires, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis qui ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 364 millions de dollars de ces prêts (556 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 10 millions (17 millions en 2022) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable des droits de gestion de prêts hypothécaires se chiffrait à 94 millions (39 millions au 31 octobre 2022) et la juste valeur était de 120 millions (54 millions au 31 octobre 2022).

Nous conservons des droits résiduels, représentant le maintien de notre engagement, à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux acquis ou montés aux États-Unis, lesquels ont été vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 302 millions de dollars de ces prêts (4 014 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 28 millions (7 millions en 2022). La valeur comptable des droits résiduels classés comme des titres de créance au coût amorti et des prêts au coût amorti se chiffrait à 8 millions et à 38 millions, respectivement au 31 octobre 2023 (valeur comptable de 8 millions et de 37 millions respectivement au 31 octobre 2022). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Nous détenons également des titres garantis par des créances hypothécaires d'agences américaines émis par des entités mises sur pied par des tiers; nous pouvons titriser encore ces titres en les réorganisant en de nouveaux titres garantis par des créances hypothécaires avant qu'ils ne soient vendus à des tiers investisseurs. Si nous n'avons pas transféré à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons d'inscrire ces titres garantis par des créances hypothécaires et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti dans notre bilan consolidé. Au cours de l'exercice, nous avons vendu des titres garantis par des créances hypothécaires pouvant être décomptabilisés lorsque les droits conservés représentent le maintien de notre engagement et qu'ils sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités ou de couverture. Lorsque nous avons vendu ces titres garantis par des créances hypothécaires, les profits et les pertes connexes sont constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de nos droits conservés dans ces titres garantis par des créances hypothécaires se chiffrait à 9 millions de dollars, classés dans les titres de négociation à notre bilan consolidé (10 millions au 31 octobre 2022). Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

Comme il est mentionné ci-dessus, nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH. Certaines de ces ventes remplissaient les conditions de décomptabilisation, puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux prêts titrisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 186 millions de dollars de ces prêts (67 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 53 millions (3 millions en 2022) dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts. Nous conservons certains droits résiduels à l'égard des prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. La valeur comptable de nos droits résiduels, classés comme des prêts à la juste valeur, se chiffrait à 56 millions au 31 octobre 2023 (3 millions au 31 octobre 2022).

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissons pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. Si une réévaluation permet de déterminer que nous ne contrôlons plus l'entité structurée, nous décomptabiliserons les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle à leur valeur comptable et comptabiliserons toute contrepartie reçue ou tout droit conservé à la juste valeur, tout écart étant constaté en tant que profit ou perte à notre état consolidé des résultats. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes, nos prêts automobiles canadiens et nos prêts visant du matériel américains afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs afférents à ces entités de titrisation consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2023		2022	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Actifs				
Créances de cartes de crédit	9 506	9 506	8 223	8 223
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ²	4 695	4 670	4 769	4 738
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	-	125	124
Total	14 201	14 176	13 117	13 085
Passifs connexes³	10 376	10 177	9 274	9 072

¹ La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

² Comprennent les marges de crédit immobilières et les prêts automobiles.

³ Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

Entités de capital et de financement

Nous soutenons une fiducie en lien avec l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,3 %, pour un montant de 1 250 millions de dollars, de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, pour un montant de 750 millions et de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, pour un montant de 1 000 millions; la fiducie détient les actions privilégiées de catégorie B, série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) pour un montant de 1 250 millions, les actions privilégiées de catégorie B, série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 750 millions ainsi que les actions privilégiées de catégorie B, série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividendes non cumulatifs (FPUNV) pour un montant de 1 000 millions émises par BMO concurrentiellement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement. Nous avons établi que nous contrôlions cette entité que nous avons consolidée puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires à l'égard de ses activités. Il y a lieu de se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été établie pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent aux obligations sécurisées.

Nous avons mis en place une entité de financement qui émet du papier commercial à des tiers. Nous fournissons des sûretés pour garantir le papier commercial en échange d'un prêt intersociétés. Le montant du papier commercial émis par l'entité totalisait 6 054 millions de dollars au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022). Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour de plus amples informations sur notre passif-dépôts afférent au papier commercial.

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. Les notes 13 et 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Autres

Nous avons d'autres entités structurées consolidées, créées pour satisfaire aux besoins de la Banque et des clients. Mis à part l'exposition résultant de notre engagement à titre de promoteur, nous ne disposons pas d'autres accords contractuels ou non contractuels qui exigent que nous fournissions un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation	Entités de titrisation des clients ¹	Entités de capital	Autres entités de titrisation
Participations inscrites dans notre bilan consolidé						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	184	5 182	-	68	3 483	-
Titres de négociation	518	-	3 346	573	-	1 795
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	23	-	-	119	-	-
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 393	-	-	1 079	-	-
Instruments dérivés	23	-	-	-	-	-
Titres divers	9	-	100	11	-	80
Total	2 150	5 182	3 446	1 850	3 483	1 875
Passifs financiers						
Dépôts	184	5 182	-	68	3 483	-
Instruments dérivés	-	-	-	17	-	-
Divers	-	79	-	-	48	-
Total	184	5 261	-	85	3 531	-
Exposition maximale aux pertes²	21 740	1	3 446	20 141	1	1 875
Total des actifs des entités	13 936	5 260	30 877	12 364	3 531	11 845

¹ Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes et américaines des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net ou les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale aux pertes représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, tout montant engagé non provisionné restant auprès de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les autres actifs.

Entités de titrisation des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Le vendeur des actifs demeure responsable de la gestion des actifs cédés, et il est le premier à assumer les pertes réalisées sur ces actifs, le cas échéant. Nous ne sommes pas responsables de la gestion ni de l'absorption des premières pertes et aucun des vendeurs n'est associé à la Banque. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous agissons en tant que mandataire pour le compte des vendeurs et que, par conséquent, nous ne contrôlons pas ces entités.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et des montants non utilisés aux termes de la facilité de trésorerie afférent aux entités financées par BMO s'établissait à 19 775 millions de dollars au 31 octobre 2023 (18 359 millions au 31 octobre 2022). Ce montant est inclus dans les engagements décrits à la note 24. Notre participation dans ces entités au 31 octobre 2023 et 2022 est comprise dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Autres entités de titrisation

Les autres entités de titrisation ont des avoirs dans des titrisations adossées à des actifs. Où nous agissons en tant que promoteur d'entités structurées qui titrisent des titres adossés à des créances hypothécaires en titres garantis par des créances hypothécaires, nous pouvons détenir des droits en raison de nos titres garantis par des créances hypothécaires détenus sans les consolider puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes. Ces activités visent les titres d'agences parrainées par le gouvernement, dont les émissions des agences parrainées par le gouvernement des États-Unis. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, de même que notre engagement initial et le maintien de ce dernier. Après la titrisation, nous vendons les titres garantis par des créances hypothécaires à des tiers. Notre exposition maximale liée aux pertes se limite à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels sont inclus dans le tableau Entités structurées non consolidées ci-dessus.

Dans le cas où des titres adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers, nous ne transférons pas à des tiers investisseurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés et le produit en trésorerie connexe est comptabilisé en tant que financement garanti à notre bilan consolidé au poste passifs liés à la titrisation et aux entités structurées. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de ces actifs transférés totalisait 3 127 millions de dollars (1 385 millions au 31 octobre 2022) et un montant de 1 781 millions (323 millions au 31 octobre 2022) était également pris en compte à la juste valeur dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées.

Dans le cas où des instruments adossés à des actifs dans ces titrisations sont transférés à des tiers et peuvent être décomptabilisés, nous constatons les profits et les pertes connexes dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts. Nous pouvons également conserver des droits dans les titres garantis par des créances hypothécaires vendus, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2023, nous détenions pour 219 millions de dollars de droits conservés (410 millions au 31 octobre 2022) inscrits à la juste valeur à notre bilan consolidé dans les valeurs mobilières au poste titres de négociation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu, à ces entités de titrisation soutenues par BMO, pour 11 779 millions de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires (8 342 millions en 2022) et nous avons procédé au dessaisissement de tous les droits dans les titres adossés à des créances hypothécaires titrisées; les profits et les pertes étant constatés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Nous conservons les droits résiduels à l'égard de certains prêts hypothécaires pour immeubles commerciaux qui ont été acquis ou montés aux États-Unis, et par la suite vendus et décomptabilisés au moyen d'entités structurées soutenues par la Banque qui titrisent ces prêts en titres adossés à des créances hypothécaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons vendu et décomptabilisé pour 1 170 millions de dollars de ces prêts (2 142 millions en 2022) et avons comptabilisé un profit de 25 millions (3 millions en 2022). La valeur comptable de nos droits conservés classés comme des prêts au coût amorti se chiffrait à 100 millions au 31 octobre 2023 (valeur comptable de 80 millions au 31 octobre 2022). La juste valeur était équivalente à la valeur comptable à ces dates.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Nous ne consolidons que les fonds que nous contrôlons. Notre participation dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisait 870 millions de dollars au 31 octobre 2023 (948 millions au 31 octobre 2022), dont 181 millions de titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 689 millions de titres détenus à des fins de transaction dans notre bilan consolidé au 31 octobre 2023 (185 millions et 763 millions, respectivement, au 31 octobre 2022).

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite, des fiducies d'investissement, des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable et des entités parrainées par un gouvernement émettant des titres adossés à des actifs qui sont comptabilisés dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces entités en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces entités. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces entités. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements dans ces entités et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Les participations dans des entités de titrisation dont nous sommes le promoteur sont présentées dans le tableau des entités structurées non consolidées ci-dessus.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions tenus, par contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont soit des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés soit des contrats qui se négocient sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

- Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.
- Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.
- Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.
- Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.
- Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées à notre état consolidé des résultats. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos dépôts sous forme de certificats de placement garanti sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte et présentés dans les dépôts à notre bilan consolidé.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2023 était de 10 323 millions de dollars (12 413 millions au 31 octobre 2022), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 9 084 millions (10 464 millions au 31 octobre 2022).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) de négociation à notre état consolidé des résultats. Nous avons conclu des couvertures économiques dans le cadre de l'entente définitive avec BNP Paribas visant l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales, lesquelles ont été réglées après la finalisation de l'acquisition. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans notre l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps ¹	4 193	(9 393)	(5 200)	7 176	(4 249)	2 927
Contrats de garantie de taux d'intérêt	360	(84)	276	437	(120)	317
Options achetées	3 221	-	3 221	3 157	-	3 157
Options vendues	-	(3 129)	(3 129)	-	(2 391)	(2 391)
Contrats à terme standardisés	6	(21)	(15)	16	(27)	(11)
Contrats de change²						
Swaps de devises	1 887	(1 397)	490	1 688	(2 096)	(408)
Swaps de taux d'intérêt et de devises	10 340	(10 081)	259	10 722	(11 254)	(532)
Contrats de change à terme	6 685	(5 469)	1 216	8 387	(7 267)	1 120
Options achetées	575	-	575	1 096	-	1 096
Options vendues	-	(448)	(448)	-	(1 151)	(1 151)
Contrats sur produits de base						
Swaps	1 029	(743)	286	4 198	(1 725)	2 473
Options achetées	850	-	850	1 851	-	1 851
Options vendues	-	(787)	(787)	-	(1 627)	(1 627)
Contrats à terme standardisés	143	(127)	16	275	(237)	38
Contrats sur titres de participation						
Contrats de crédit	4 690	(11 460)	(6 770)	6 473	(14 584)	(8 111)
Achetés	13	(18)	(5)	27	(3)	24
Vendus	12	(9)	3	34	(72)	(38)
Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation	34 004	(43 166)	(9 162)	45 537	(46 803)	(1 266)
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt³						
Couvertures de flux de trésorerie – swaps	693	(3 784)	(3 091)	41	(6 824)	(6 783)
Couvertures de juste valeur – swaps	4 877	(1 390)	3 487	1 935	(2 987)	(1 052)
Total des swaps	5 570	(5 174)	396	1 976	(9 811)	(7 835)
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie ¹	333	(1 801)	(1 468)	629	(3 342)	(2 713)
Couvertures de juste valeur	69	(1)	68	-	-	-
Couvertures d'investissement net	-	(8)	(8)	-	-	-
Total des contrats de change	402	(1 810)	(1 408)	629	(3 342)	(2 713)
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	-	(43)	(43)	18	-	18
Total des contrats sur titres de participation	-	(43)	(43)	18	-	18
Juste valeur totale – instruments dérivés de couverture ⁴	5 972	(7 027)	(1 055)	2 623	(13 153)	(10 530)
Juste valeur totale – instruments dérivés de négociation et de couverture	39 976	(50 193)	(10 217)	48 160	(59 956)	(11 796)
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(26 674)	26 674	-	(31 878)	31 878	-
Total	13 302	(23 519)	(10 217)	16 282	(28 078)	(11 796)

¹ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales qui ont été réglés à la clôture de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à la baisse à néant au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022).

⁴ La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps ¹	-	9 254 984	9 254 984	-	5 683 145	5 683 145
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	132 653	132 653	-	22 397	22 397
Options achetées	37 264	130 000	167 264	23 854	98 113	121 967
Options vendues	38 256	118 524	156 780	11 073	87 941	99 014
Contrats à terme standardisés	1 367 959	-	1 367 959	401 965	-	401 965
Total des contrats de taux d'intérêt	1 443 479	9 636 161	11 079 640	436 892	5 891 596	6 328 488
Contrats de change²						
Swaps de devises	-	54 169	54 169	-	53 837	53 837
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	677 765	677 765	-	578 685	578 685
Contrats de change à terme	-	563 716	563 716	-	481 773	481 773
Options achetées	1 851	51 143	52 994	1 127	72 733	73 860
Options vendues	2 282	55 370	57 652	5 421	74 041	79 462
Contrats à terme standardisés	4 035	-	4 035	1 032	-	1 032
Total des contrats de change	8 168	1 402 163	1 410 331	7 580	1 261 069	1 268 649
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	18 574	18 574	-	24 525	24 525
Options achetées	30 397	5 319	35 716	34 177	5 686	39 863
Options vendues	31 351	4 218	35 569	34 245	5 011	39 256
Contrats à terme standardisés	35 285	-	35 285	44 836	-	44 836
Total des contrats sur produits de base	97 033	28 111	125 144	113 258	35 222	148 480
Contrats sur titres de participation	189 112	115 689	304 801	162 102	104 825	266 927
Contrats de crédit						
Achetés	-	16 927	16 927	-	16 771	16 771
Vendus	-	10 010	10 010	-	11 099	11 099
Total des contrats de crédit	-	26 937	26 937	-	27 870	27 870
Total	1 737 792	11 209 061	12 946 853	719 832	7 320 582	8 040 414

¹ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales qui ont été réglés à la réalisation de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Le tableau exclut les engagements de dérivés au titre d'engagements de prêts d'un montant nominal de référence de 1 805 millions de dollars (4 183 millions au 31 octobre 2022).

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

La Banque applique les exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, à des fins de comptabilité de couverture. Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. Nous avons également recours à des dépôts, à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des options pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger.

Lorsque l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, le dérivé connexe est contrebalancé naturellement dans l'état des résultats. Toutefois, dans le cas où nous gérons les risques encourus liés aux instruments qui sont comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et dépôts ou les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nous recourons à la comptabilité de couverture afin d'éliminer la non-concordance entre l'élément couvert et le dérivé à la valeur de marché.

Dans la mesure où ces instruments dérivés utilisés pour gérer les risques comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) du Rapport de gestion du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change lié aux activités autres que de négociation du Rapport de gestion. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux variations des taux d'intérêt et de change et des cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Aux termes de la phase 1 des modifications de l'IASB de l'IAS 39 et de l'IFRS 7, certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées et prévoient une mesure d'allègement à l'incertitude entourant la réforme des TIO dans la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications nous permettent de supposer que le taux de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'élément couvert et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas modifiés à la suite de la réforme des TIO, ce qui nous permet toujours d'appliquer la comptabilité de couverture. Les modifications prévoient également une exception à l'exigence de mettre fin à la comptabilité de couverture si une relation de couverture ne satisfait pas aux exigences d'efficacité du seul fait de la réforme des TIO. Nous avons continué d'appliquer ces modifications en date du 31 octobre 2023; toutefois, leur application prendra fin au moment de la cessation de la relation de couverture touchée ou lorsque qu'il ne subsistera plus d'incertitude entourant la réforme des TIO au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie fondés sur les TIO, selon la première occurrence. Nous avons adopté de manière anticipée, le 1^{er} novembre 2020, la phase 2 des modifications de l'IASB à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 selon lesquelles nous sommes tenus de modifier la documentation sur les relations de couverture afin de refléter les changements exigés en fonction de la réforme des TIO, lorsque la phase 1 se termine, sans mettre fin aux relations de couverture existantes.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Terme à courir					2023	2022
		Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence ¹		69 605	39 250	38 041	34 962	4 821	186 679	167 945
Taux d'intérêt fixe moyen		4,85 %	4,33 %	3,50 %	3,57 %	3,69 %	4,20 %	3,06 %
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré²								
Paire dollar canadien-dollar américain ³								
Montant nominal de référence		8 897	15 121	12 977	6 300	327	43 622	62 703
Taux d'intérêt fixe moyen		2,47 %	3,04 %	3,17 %	1,67 %	3,42 %	2,77 %	1,31 %
Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain		1,3340	1,3130	1,3118	1,3474	1,3076	1,3218	1,3196
Paire dollar canadien-euro								
Montant nominal de référence		1 924	7 449	4 973	1 839	201	16 386	19 429
Taux d'intérêt fixe moyen		2,41 %	3,90 %	2,79 %	1,89 %	2,97 %	3,15 %	2,47 %
Cours de change moyen : dollar canadien-euro		1,5395	1,4205	1,4015	1,4711	1,4870	1,4352	1,4489
Autres paires de devises ⁴								
Montant nominal de référence		1 155	6 141	1 901	514	76	9 787	7 718
Taux d'intérêt fixe moyen		2,21 %	2,62 %	4,20 %	4,45 %	5,24 %	2,99 %	2,42 %
Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro		1,1310	1,6699	1,5040	0,7940	0,9038	1,5221	1,3956
Risque lié aux cours des actions – swaps sur rendement total⁵								
Montant nominal de référence		-	451	-	-	-	451	455
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt								
Montant nominal de référence ⁶		42 073	24 340	46 219	27 242	29 494	169 368	103 671
Taux d'intérêt fixe moyen		4,97 %	3,79 %	3,61 %	3,48 %	3,35 %	3,91 %	2,42 %
Risque de taux d'intérêt – contrats à terme d'obligations (instruments dérivés de négociation)								
Montant nominal de référence		2 825	-	-	-	-	2 825	109
Prix moyen en dollars		105	-	-	-	-	105	104
Risque de change – swaps de devises⁷								
Paire dollar américain – euro								
Montant nominal de référence		-	21	-	-	-	21	19
Taux d'intérêt fixe moyen		-	3,25 %	-	-	-	3,25 %	3,25 %
Cours de change moyen : dollar américain-euro		-	0,9706	-	-	-	0,9706	0,9706
Paire dollar américain – yen japonais								
Montant nominal de référence		476	-	-	-	-	476	-
Taux d'intérêt fixe moyen		(0,08)%	-	-	-	-	(0,08)%	-
Cours de change moyen : dollar américain-yen japonais		0,0076	-	-	-	-	0,0076	-
Couvertures d'investissement net								
Risque de change – swaps de devises et contrats de change à terme								
Paire dollar canadien – renminbi								
Montant nominal de référence		650	-	-	-	-	650	-
Risque de change – passif – dépôts								
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable		13 154	-	-	-	-	13 154	1 251
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable		157	-	-	-	-	157	-

¹ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêt susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à 21 718 millions de dollars selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant de 22 689 millions selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant de 49 560 millions échéant après le 28 juin 2024).

² Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

³ Au 31 octobre 2022, les montants comprennent les dérivés conclus relativement à l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

⁴ Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling, dollar canadien-dollar de Hong Kong, dollar canadien-yen japonais ou dollar canadien-couronne norvégienne, le cas échéant. Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à néant selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant nominal de référence de néant selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant nominal de référence de néant selon le CDOR échéant après le 28 juin 2024).

⁵ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps sur rendement total susceptibles d'être visés par la réforme des TIO, échéant après le 28 juin 2024, se chiffrait à 451 millions de dollars (455 millions au 31 octobre 2022) selon le CDOR.

⁶ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de taux d'intérêts susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à 22 328 millions de dollars selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant nominal de référence de 31 455 millions selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant nominal de référence de 21 043 millions selon le CDOR échéant après le 28 juin 2024).

⁷ Au 31 octobre 2023, le montant nominal de référence des swaps de devises susceptibles d'être visés par la réforme des TIO se chiffrait à néant selon le CDOR, échéant après le 28 juin 2024 (au 31 octobre 2022, un montant nominal de référence de néant selon le TIOL en dollars américains échéant après le 30 juin 2023 et un montant nominal de référence de néant selon le CDOR échéant après le 28 juin 2024).

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises, des contrats à terme de gré à gré et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable du risque de taux d'intérêt sur les marchés financiers pertinents, comme le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) ou le taux CORRA.

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt ou le risque de change dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de vie de la couverture. Les intérêts payés sur les dérivés qui couvrent le risque lié aux cours des actions sur certains paiements fondés sur des actions sont comptabilisés dans la charge de rémunération du personnel.

La non-concordance comptable susceptible de survenir est éliminée en comptabilisant, dans les autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé qui compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard d'instruments de couverture et d'éléments couverts sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement, ainsi que l'utilisation d'instruments de couverture sans plancher dans des relations de couverture avec plancher.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Nous désignons le cours de change au comptant de notre instrument de couverture comme couverture d'investissement net. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global, au lieu de l'état des résultats dans le cas de l'instrument de couverture si la comptabilité de couverture n'a pas été choisie.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée soit au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant, soit en utilisant une analyse quantitative de régression statistique. Puisque le montant nominal de référence des instruments de couverture et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité importante n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)

2023

	Valeur comptable des instruments de couverture ¹		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture ²	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	693	(3 784)	(1 543)	1 511	-
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme ³	333	(1 801)	(245)	245	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	-	(43)	(80)	80	-
	1 026	(5 628)	(1 868)	1 836	-
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme	-	(8)	23	(22)	1
Risque de change - passif-dépôts	-	(13 311)	(485)	485	-
Total	1 026	(18 947)	(2 330)	2 299	1

2022

Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	41	(6 824)	(8 481)	8 588	(33)
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme ³	629	(3 342)	1 684	(1 684)	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	18	-	(29)	29	-
	688	(10 166)	(6 826)	6 933	(33)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - swaps de devises et contrats de change à terme	-	-	429	(429)	-
Risque de change - passif-dépôts	-	(1 251)	(886)	886	-
Total	688	(11 417)	(7 283)	7 390	(33)

¹ Correspond aux profits (pertes) latents comptabilisés relativement aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans notre bilan consolidé.

² Correspond aux montants à jour.

³ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales, qui ont été réglés au moment de la réalisation de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Le tableau suivant présente un rapprochement ayant trait aux répercussions de nos couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net, avant impôts, sur notre état consolidé du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)

2023

	Solde au 31 octobre 2022	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net/dans l'écart d'acquisition, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net/l'écart d'acquisition	Solde au 31 octobre 2023 ^{1, 2}	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(8 204)	(1 543)	1 732	(8 015)	(2 720)	(5 295)
Risque de change ³	1 223	(245)	(368)	610	610	-
Risque lié au cours des actions	33	(80)	(25)	(72)	(72)	-
	(6 948)	(1 868)	1 339	(7 477)	(2 182)	(5 295)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 723)	(463)	-	(2 186)	(2 186)	-
Total	(8 671)	(2 331)	1 339	(9 663)	(4 368)	(5 295)

2022

	Solde au 31 octobre 2021	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Solde au 31 octobre 2022 ^{1, 2}	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	578	(8 448)	(334)	(8 204)	(6 713)	(1 491)
Risque de change	(483)	1 684	22	1 223	1 168	55
Risque lié au cours des actions	179	(29)	(117)	33	33	-
	274	(6 793)	(429)	(6 948)	(5 512)	(1 436)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 263)	(457)	(3)	(1 723)	(1 723)	-
Total	(989)	(7 250)	(432)	(8 671)	(7 235)	(1 436)

¹ Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffrait à 2 029 millions de dollars au 31 octobre 2023 (1 819 millions au 31 octobre 2022).

² Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures d'investissement net se chiffrait à 555 millions de dollars au 31 octobre 2023 (466 millions au 31 octobre 2022).

³ À la clôture de notre acquisition de Bank of the West le 1^{er} février 2023, nous avons réglé les contrats de change à terme conclus pour atténuer l'incidence du risque de change lié au prix d'acquisition de Bank of the West, et reclassé un profit de 269 millions de dollars après impôts dans l'écart d'acquisition. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme d'obligations pour couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée et d'autres passifs.

La valeur comptable des actifs ou passifs à taux fixe qui font partie de la relation de couverture est ajustée en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et les écarts entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 31 octobre 2022 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2023

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture ¹		Inefficacité de la couverture			Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts		
			Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres	Valeur comptable de l'élément couvert ²	Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
	Actif	Passif						
Couverture de juste valeur³								
Swaps de taux d'intérêt	4 877	(1 390)	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	69	(1)	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	4 071	(3 955)	116	87 043	(4 373)	(404)
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(1 078)	1 139	61	(77 358)	1 015	1 867
Total	4 946	(1 391)	2 993	(2 816)	177	9 685	(3 358)	1 463

2022

Couverture de juste valeur³								
Swaps de taux d'intérêt	1 935	(2 987)	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et prêts	-	-	2 633	(2 625)	8	36 394	(2 603)	122
Dépôts, dette subordonnée et passifs divers	-	-	(3 113)	3 128	15	(61 307)	2 841	425
Total	1 935	(2 987)	(480)	503	23	(24 913)	238	547

¹ Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

² Correspond à la valeur comptable présentée à notre bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

³ Comprend la juste valeur des contrats à terme d'obligations arrondie à néant au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022).

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché découlant de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement un montant qui représente une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, en obtenant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

Valeur de remplacement : La perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément et dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) édictée par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

(en millions de dollars canadiens)

	2023			2022		
	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement ¹	Équivalent-risque de crédit ¹	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	1 265	5 133	1 006	4 133	8 718	764
Contrats de garantie de taux d'intérêt	571	2 219	471	943	1 773	430
Options achetées	45	174	61	48	170	46
Options vendues	1	140	77	4	131	67
	1 882	7 666	1 615	5 128	10 792	1 307
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	171	296	6	231	359	7
Options achetées	3	4	-	159	227	5
Options vendues	-	-	-	7	11	-
	174	300	6	397	597	12
Total des contrats de taux d'intérêt	2 056	7 966	1 621	5 525	11 389	1 319
Contrats de change²						
Hors cote						
Swaps	1 921	6 517	1 313	1 645	5 535	880
Contrats de change à terme	2 300	9 296	1 908	2 250	8 339	1 237
Options achetées	149	448	129	321	681	183
Options vendues	2	118	39	2	88	30
	4 372	16 379	3 389	4 218	14 643	2 330
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	-	-	-	-	2	-
Options achetées	3	8	-	-	2	-
Options vendues	-	-	-	7	10	-
	3	8	-	7	14	-
Total des contrats de change	4 375	16 387	3 389	4 225	14 657	2 330
Contrats sur produits de base						
Hors cote						
Swaps	468	1 957	683	3 160	6 107	1 281
Options achetées	4	280	110	435	936	194
Options vendues	47	331	106	126	403	107
	519	2 568	899	3 721	7 446	1 582
Négoiés en bourse						
Contrats à terme standardisés	243	869	17	1 122	2 055	41
Options achetées	329	535	11	356	552	11
Options vendues	3	83	2	303	471	9
	575	1 487	30	1 781	3 078	61
Total des contrats sur produits de base	1 094	4 055	929	5 502	10 524	1 643
Contrats sur titres de participation						
Hors cote						
Négoiés en bourse	684	8 274	2 123	582	9 076	2 406
	1 640	4 635	93	1 580	3 888	78
Total des contrats sur titres de participation	2 324	12 909	2 216	2 162	12 964	2 484
Contrats de crédit						
	446	1 093	81	97	562	103
Total	10 295	42 410	8 236	17 511	50 096	7 879

¹ La valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice NFP établie par le BSIF. Par conséquent, le tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagement de prêts.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	Terme à courir					2023	2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps ¹	3 738 351	2 297 285	1 587 033	1 410 529	577 832	9 611 030	5 954 761
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	1 352 524	360 014	87 506	23 438	4 000	1 827 482	645 452
Total des contrats de taux d'intérêt	5 090 875	2 657 299	1 674 539	1 433 967	581 832	11 438 512	6 600 213
Contrats de change²							
Swaps	175 365	266 699	164 341	133 125	41 424	780 954	702 068
Contrats de change à terme ¹	539 912	19 531	3 449	1 457	17	564 366	481 773
Contrats à terme standardisés	4 021	14	-	-	-	4 035	1 032
Options	96 332	13 086	1 228	-	-	110 646	153 322
Total des contrats de change	815 630	299 330	169 018	134 582	41 441	1 460 001	1 338 195
Contrats sur produits de base							
Swaps	9 823	7 777	549	425	-	18 574	24 525
Contrats à terme standardisés	18 182	15 634	1 372	97	-	35 285	44 836
Options	33 856	36 444	879	106	-	71 285	79 119
Total des contrats sur produits de base	61 861	59 855	2 800	628	-	125 144	148 480
Contrats sur titres de participation	220 096	67 747	15 097	1 557	755	305 252	267 382
Contrats de crédit	453	925	16 749	6 877	1 933	26 937	27 870
Total du montant nominal de référence	6 188 915	3 085 156	1 878 203	1 577 611	625 961	13 355 846	8 382 140

¹ Comprend les dérivés conclus relativement à notre acquisition de Bank of the West et de ses filiales, qui ont été réglés au moment de la clôture de la transaction. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour obtenir un complément d'information.

² Les contrats sur l'or sont inclus dans les contrats de change.

Selon l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce tableau ne tient pas compte des dérivés au titre d'engagements de prêts.

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel appartenant à la Banque au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	De 5 à 7 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il n'y a eu aucune réduction de valeur pour dépréciation des bureaux et du matériel au cours des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022. Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Contrats de location

Lorsque nous concluons de nouvelles ententes en tant que preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative en nous fondant sur la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location calculés à l'aide de notre taux d'emprunt marginal sur la durée du contrat de location. Aux fins du calcul de notre obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant, nous évaluons si un contrat est un contrat de location en déterminant si nous avons le droit de contrôler l'actif en fonction de notre capacité à prendre des décisions ou de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la plus rapprochée des deux dates. Nous ajustons l'actif pour tenir compte de toutes pertes de valeur, s'il y a lieu. Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il y a un changement dans l'utilisation. Nous avons comptabilisé une dépréciation liée à nos actifs au titre de droits d'utilisation de 40 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 (6 millions en 2022).

L'obligation locative fait l'objet d'un accroissement au titre des intérêts sur la durée des contrats de location, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisées dans le poste autres passifs sous les charges d'intérêts à notre état consolidé des résultats. Nous faisons des estimations aux fins d'établir le taux d'emprunt marginal servant à déterminer la valeur actualisée des obligations locatives, à partir des coûts attendus de l'emprunt garanti en fonction de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable auquel s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'obligation locative est réévaluée lorsque des décisions sont prises d'exercer les options aux termes des contrats de location ou que la certitude raisonnable qu'a le preneur d'exercer une option en vertu du contrat change. Il y a lieu de se reporter à la note 14 pour de plus amples informations.

Les montants afférents aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés dans les bureaux et matériel sous les charges autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le total du coût et de l'amortissement cumulé afférent aux bureaux et au matériel que nous détenons ou louons :

		2023											2022						
		Matériel					Actifs au titre de droits d'utilisation		Matériel					Actifs au titre de droits d'utilisation					
		Terrains	Immeubles	informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total	Terrains	Immeubles	informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total	Terrains	Immeubles	informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût																			
Solde à l'ouverture de l'exercice		119	1 688	2 671	945	2 054	3 435	10 912	99	1 354	2 292	685	1 941	3 201	9 572				
Entrées/modifications de contrats de location		13	91	280	125	413	406	1 328	18	59	319	105	281	329	1 111				
Acquisitions		213	276	63	12	25	523	1 112	-	-	-	-	-	-	-				
Sorties ¹		(28)	(26)	(109)	(30)	(97)	(60)	(350)	(8)	(44)	(53)	(29)	(246)	(235)	(615)				
Change et autres		6	18	18	8	18	53	121	10	319	113	184	78	140	844				
Solde à la clôture de l'exercice		323	2 047	2 923	1 060	2 413	4 357	13 123	119	1 688	2 671	945	2 054	3 435	10 912				
Amortissement et dépréciation cumulés																			
Solde à l'ouverture de l'exercice		-	1 188	2 007	667	1 270	939	6 071	-	867	1 724	471	1 338	718	5 118				
Sorties ¹		-	(25)	(106)	(29)	(94)	(50)	(304)	-	(35)	(48)	(25)	(243)	(153)	(504)				
Amortissement		-	70	306	65	169	412	1 022	-	50	225	53	116	336	780				
Change et autres ²		-	5	21	1	11	55	93	-	306	106	168	59	38	677				
Solde à la clôture de l'exercice		-	1 238	2 228	704	1 356	1 356	6 882	-	1 188	2 007	667	1 270	939	6 071				
Valeur comptable nette		323	809	695	356	1 057	3 001	6 241	119	500	664	278	784	2 496	4 841				

¹ Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements en 2022. Se reporter à la note 10.

² Comprend les charges de dépréciation.

Note 10 : Acquisitions et dessaisissements

Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Programme de récompense AIR MILES

Le 1^{er} juin 2023, nous avons concrétisé l'acquisition des activités du Programme de récompense AIR MILES (AIR MILES) de LoyaltyOne Co., une filiale de Loyalty Ventures Inc., dans le cadre d'une procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour un prix d'achat en trésorerie de 157 millions de dollars américains (213 millions de dollars canadiens). AIR MILES exerce ses activités en tant que filiale entièrement détenue de BMO. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada).

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 151 millions de dollars et un écart d'acquisition de 233 millions. Les relations clients et les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties par imputations au résultat sur une période de 5 à 14 ans. L'immobilisation incorporelle liée au nom commercial a une durée d'utilité indéterminée et n'est pas amortie par imputations au résultat. Une partie de l'écart d'acquisition lié à cette acquisition est déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

		1 ^{er} juin 2023
Valeurs mobilières		668
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles		384
Autres actifs		141
Total des actifs		1 193
Revenus différés ¹		916
Autres passifs		64
Total des passifs		980
Prix d'achat		213

¹ Les revenus différés reflètent notre obligation de rembourser les miles qui étaient non utilisés à la date d'acquisition et sont inclus dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

La ventilation du prix d'achat d'AIR MILES pourrait changer une fois que nous aurons terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

Bank of the West

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition de Bank of the West et de ses filiales auprès de BNP Paribas pour un prix d'achat au comptant de 13,8 milliards de dollars américains (18,4 milliards de dollars canadiens). Bank of the West offre un large éventail de produits et services bancaires, principalement dans les régions de l'Ouest et du Midwest des États-Unis. La fusion permet à BMO d'étendre son marché dans les principaux marchés de Bank of the West, dont la Californie, et d'accélérer l'expansion des services bancaires aux grandes entreprises de BMO. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats comme un regroupement d'entreprises pour ce qui est des groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises principalement aux États-Unis (PE États-Unis) et BMO GP.

Dans le cadre de l'acquisition, nous avons acquis une participation de 51 % dans la filiale de Bank of the West, CLAAS Financial Services, LLC, qui offre du crédit-bail et du financement par des prêts à des entités commerciales qui acquièrent de l'équipement agricole. Nous contrôlons cette société à responsabilité limitée dont les résultats sont compris dans nos états financiers consolidés. Nous avons comptabilisé la participation des autres partenaires de CLAAS Financial Services LLC comme une participation ne donnant pas le contrôle dans notre bilan consolidé.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 2 883 millions de dollars et un écart d'acquisition de 10 582 millions. Les immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des relations clients sont amorties par imputations au résultat dans la période au cours de laquelle nous croyons pouvoir en retirer un avantage, de manière accélérée, sur une période d'au plus 15 ans. L'écart d'acquisition comprend surtout des possibilités de synergie et des économies d'échelle qui devraient résulter des activités regroupées de BMO et de Bank of the West. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Nous avons comptabilisé des actifs acquis et des passifs repris à la juste valeur à la date d'acquisition, comme le présente le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} février 2023
Contrepartie d'achat	18 382
Incidence des contrats à terme de gré à gré ¹	(269)
Contrepartie d'achat nette	18 113
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Valeurs mobilières	28 437
Prêts	
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 912
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	20 268
Prêts sur cartes de crédit	885
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	43 418
Total des prêts	76 483
Autres actifs ²	9 152
Immobilisations incorporelles	2 883
Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis	116 955
Juste valeur des passifs identifiables repris	
Dépôts	91 711
Autres passifs ²	17 697
Total de la juste valeur des passifs identifiables repris	109 408
Participation ne donnant pas le contrôle	16
Écart d'acquisition	10 582
Contrepartie d'achat nette	18 113

¹ Nous avons conclu des contrats à terme de gré à gré qui répondaient aux conditions de la comptabilité de couverture dans le but d'atténuer les fluctuations du prix d'achat libellé en dollars canadiens entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture. Les variations de la juste valeur afférentes à ces contrats à terme de gré à gré de 269 millions de dollars après les impôts ont été comptabilisées en diminution de l'équivalent en dollars canadiens du prix d'achat.

² L'actif d'impôt différé net comptabilisé dans le bilan d'ouverture s'élève à 1 273 millions de dollars.

La ventilation du prix d'achat de Bank of the West pourrait changer une fois que nous aurons terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

La comptabilisation des prêts acquis, y compris la provision initiale pour pertes sur créances, fait l'objet d'une analyse à la note 4.

Depuis la date d'acquisition, l'apport de Bank of the West aux revenus et au bénéfice net compris dans nos résultats consolidés s'est chiffré à 3 143 millions de dollars et à 361 millions, respectivement. Le bénéfice net de 361 millions ne tient pas compte de la provision initiale pour pertes sur créances de 705 millions (517 millions après impôts) et des coûts liés à l'intégration et à l'acquisition de 1 792 millions (1 342 millions après impôts). En supposant que l'acquisition soit survenue le 1^{er} novembre 2022 et que les mêmes justes valeurs aient été appliquées, nous estimons que nos revenus et notre bénéfice net consolidés combinés pour le semestre auraient été de 32 milliards de dollars et de 4,5 milliards, respectivement.

Incidence des mesures de gestion de la juste valeur

La juste valeur des prêts à taux fixe, des titres et des dépôts repose en grande partie sur les taux d'intérêt. Comme les taux ont augmenté entre notre annonce de l'acquisition et sa clôture, la juste valeur des instruments à taux fixe acquis (plus particulièrement, les prêts, les valeurs mobilières et les dépôts) a diminué, ce qui donne lieu à un écart d'acquisition plus élevé à la clôture, comparativement aux estimations que nous avions formulées à la date de l'annonce. En revanche, la juste valeur des actifs (passifs) à taux variable et des dépôts sans échéance se rapproche de la valeur nominale. Les variations de l'écart d'acquisition eu égard à nos hypothèses initiales annoncées le 20 décembre 2021 ont eu une incidence sur les ratios des fonds propres à la clôture de la transaction du fait que l'écart d'acquisition est comptabilisé en déduction des fonds propres selon les règles de l'accord de Bâle III du BSIF.

Lors de l'annonce de l'entente visant l'acquisition de Bank of the West, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable et avons constitué un portefeuille d'obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan afin de couvrir économiquement l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur nos ratios des fonds propres à la clôture de la transaction. Nous avons comptabilisé, dans les revenus d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, des revenus nets d'intérêts et des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 5,7 milliards de dollars relativement à ces instruments entre le 20 décembre 2021 et le 1^{er} février 2023, date à laquelle les swaps de taux d'intérêt ont été neutralisés. Grâce à ces profits, des fonds propres supplémentaires ont permis de compenser l'incidence de l'écart d'acquisition plus élevé à la clôture de la transaction.

Nous avons placé, à la clôture, la majorité de ces obligations du Trésor américain et d'autres instruments inscrits au bilan, qui étaient dans une position de perte latente, dans des relations de couverture de juste valeur en concluant de nouveaux swaps de taux d'intérêt payeur de taux fixe/receveur de taux variable. Les couvertures de juste valeur, conjuguées à d'autres mesures prises pour ramener notre profil de risque de taux d'intérêt à sa position cible, ont cristallisé une perte de 5,7 milliards de dollars sur ces instruments, laquelle sera prise en compte en diminution des revenus d'intérêts sur la durée résiduelle des instruments, en comptabilisant de nouvelles relations de couverture de juste valeur. Nous avons comptabilisé un montant de 877 millions en diminution des revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières relativement à la couverture de juste valeur dans notre état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Les justes valeurs des prêts, des valeurs mobilières et des dépôts que nous avons acquis sont inférieures à la valeur nominale. Cet escompte s'accroîtra pour être porté dans les revenus d'intérêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée résiduelle de ces instruments. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons comptabilisé des montants de 383 millions de dollars afférents à ces prêts acquis et de 725 millions afférents aux valeurs mobilières acquises, respectivement, pour les porter dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Il y a lieu de consulter la note 4 pour obtenir un complément d'information sur les prêts acquis.

Leasing Solutions Canada Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons acquis Leasing Solutions Canada Inc. auprès de BNP Paribas. L'acquisition a été prise en compte dans nos résultats à compter du deuxième trimestre de 2023 comme un regroupement d'entreprises dans le groupe d'exploitation Services bancaires PE Canada. Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante pour la Banque.

Radicle Group Inc.

Le 1^{er} décembre 2022, nous avons réalisé l'acquisition de Radicle Group Inc. (Radicle), société de Calgary et chef de file des solutions et services-conseils en matière de durabilité et des solutions technologiques de mesure et de gestion des émissions, contre 1,2 million d'actions ordinaires de BMO d'une valeur totalisant 153 millions de dollars et une contrepartie en trésorerie de 42 millions. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. L'entreprise acquise et l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation BMO MC.

Nous avons acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de 60 millions de dollars et l'écart d'acquisition à hauteur de 85 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 à 15 ans. L'écart d'acquisition lié à cette acquisition est non déductible à des fins fiscales.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} décembre 2022
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles :	145
Autres actifs	85
Total des actifs	230
Passifs	35
Prix d'achat	195

La ventilation du prix d'achat de Radicle pourrait changer une fois que nous aurons terminé l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

Dessaisissements

Les actifs non financiers non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme étant détenus en vue de la vente à la condition que leur valeur comptable puisse être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs présentent des caractéristiques exigeant leur classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable. Les actifs non financiers non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute réduction ultérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la réduction de valeur cumulative ou qu'elle n'a pas une incidence sur la perte de valeur affectée antérieurement à l'écart d'acquisition, est également comptabilisée dans le poste charges autres que d'intérêts. Les profits sur cession sont constatés dans les revenus autres que d'intérêts.

Activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique et activités de gestion aux États-Unis

Le 8 novembre 2021, nous avons conclu la vente de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, faisant partie de notre secteur d'exploitation BMO GP, à Ameriprise Financial Inc. (Ameriprise) pour un produit de 615 millions de livres sterling (1 038 millions de dollars canadiens) dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie. À la date de la vente, des actifs et des passifs respectivement d'environ 1 779 millions de dollars et 527 millions ont été décomptabilisés. En relation avec la conclusion de la vente des activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, nous avons constaté une perte de 29 millions, avant et après impôts, afférente à la conversion des monnaies étrangères, montant qui a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global vers les profits de change, autres que de négociation, figurant sous les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats de 2022. La transaction comprend également la possibilité que certains clients des activités de gestion d'actifs de BMO aux États-Unis transfèrent leurs comptes chez Ameriprise. Ces transferts ont été réalisés en 2022, ce qui a donné lieu à une charge d'impôts de 22 millions. Des transferts additionnels de certains autres clients des activités de gestion d'actifs aux États-Unis ont été effectués en 2022 sans incidence importante pour la Banque.

Taplin, Canida & Habacht, LLC

Le 27 janvier 2022, nous avons conclu la vente de Taplin, Canida & Habacht, LLC, faisant partie de nos activités de gestion d'actifs aux États-Unis, à Loop Capital. Cette entreprise n'est pas considérée comme étant significative pour la Banque.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les dix premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces dix années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2,0 % (3,0 % en 2022). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2023 se situaient dans une fourchette de 8,9 % à 11,4 % (6,8 % à 11,2 % en 2022), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT. Nous avons recours à des jugements importants pour déterminer les données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			BMO Gestion de patrimoine		BMO Marchés des capitaux		Total
	PE Canada	PE États-Unis	Total	Gestion d'actifs et de patrimoine	Assurance	Total		
Solde au 31 octobre 2021	97	3 567	3 664	1 310	2	1 312	402	5 378
Sorties ⁷	-	-	-	(538)	-	(538)	-	(538)
Change et autres ¹	-	362	362	50	-	50	33	445
Solde au 31 octobre 2022	97	3 929	4 026	822	2	824	435	5 285
Acquisitions ⁷	233	10 345	10 578	237	-	237	85	10 900
Change et autres ¹	-	515	515	20	-	20	8	543
Solde au 31 octobre 2023	330²	14 789³	15 119	1 079⁴	2⁵	1 081	528⁶	16 728

¹ Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

² Concerne essentiellement AIR MILES, bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

³ Concerne essentiellement Bank of the West, First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I Marshall and Ilsley Banks (M&I) et GE Transportation Finance.

⁴ Concerne principalement Bank of the West, CTC Consulting LLC, M&I, Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc., myCFO, Inc., Guardian Group of Funds Ltd. et BMO Nesbitt Burns Inc. Pyrford International Limited, LGM Investments Limited et F&C Asset Management plc. ont fait l'objet d'un dessaisissement au cours de l'exercice 2022.

⁵ Concerne AIG Life Holdings (Canada), ULC.

⁶ Concerne Radicle, Clearpool, KGS-Alpha Capital Markets, Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I et Greene Holcomb Fisher.

⁷ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels		Autres	Total
			en cours d'amortissement	en cours de développement		
Coût au 31 octobre 2021	719	894	5 548	204	601	7 966
Entrées	-	-	11	662	20	693
Transferts	-	-	611	(611)	-	-
Sorties ²	(247)	-	(53)	(1)	(319)	(620)
Change et autres	49	84	120	5	20	278
Coût au 31 octobre 2022	521	978	6 237 ¹	259	322	8 317
Entrées	-	-	58	739	33	830
Acquisitions ³	311	2 453	103	-	227	3 094
Transferts	-	-	672	(672)	-	-
Sorties ^{2, 3}	-	-	(29)	(2)	(21)	(52)
Change et autres	18	122	30	-	11	181
Coût au 31 octobre 2023	850	3 553	7 071¹	324	572	12 370

¹ Ce poste comprend 6 172 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2023 (5 486 millions au 31 octobre 2022).

² Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements en 2022.

³ La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Logiciels		Autres	Total
			en cours d'amortissement	en cours de développement		
Amortissement cumulé au 31 octobre 2021	616	894	3 821	-	369	5 700
Amortissement	22	-	556	-	26	604
Sorties ^{2, 3}	(247)	-	(49)	-	(123)	(419)
Change et autres	44	84	94	-	17	239
Amortissement cumulé au 31 octobre 2022	435	978	4 422 ¹	-	289	6 124
Amortissement	44	291	653	-	27	1 015
Sorties ^{2, 3}	-	-	(22)	-	(21)	(43)
Change et autres	8	26	20	-	4	58
Amortissement cumulé au 31 octobre 2023	487	1 295	5 073¹	-	299	7 154
Valeur comptable au 31 octobre 2023	363	2 258	1 998	324	273	5 216
Valeur comptable au 31 octobre 2022	86	-	1 815	259	33	2 193

¹ Ce poste comprend 4 420 millions de dollars en logiciels générés en interne au 31 octobre 2023 (3 819 millions au 31 octobre 2022).

² Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan et les actifs vendus dans le cadre de dessaisissements en 2022. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

³ Comprend les charges de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée étaient de 227 millions de dollars au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022) et ont essentiellement trait à des contrats de traitement de cartes et de noms commerciaux.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 se sont chiffrées à 9 millions de dollars (5 millions en 2022).

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	5 278	3 634
Intérêts courus à recevoir	4 097	2 726
Contrats d'assurance-vie détenus par des banques	6 306	4 509
Véhicules loués, déduction faite de l'amortissement cumulé	124	263
Garanties en trésorerie	9 939	13 586
Créances de clients, de négociants et de courtiers	381	313
Actifs liés à l'assurance ¹	3 161	2 575
Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	81	51
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	1 225	1 267
Métaux précieux ²	4 701	2 970
Total	35 293	31 894

¹ Comprend des immeubles de placement de 1 073 millions de dollars (1 001 millions au 31 octobre 2022) comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Ces immeubles de placement soutiennent nos passifs au titre des contrats d'assurance. La juste valeur des immeubles de placement, qui a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers aux fins des informations à fournir, se chiffre à 1 326 millions, ces évaluations ayant été classées au niveau 3 (se reporter à la note 17 pour obtenir un complément d'information sur les niveaux de juste valeur) à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché non observables (1 184 millions au 31 octobre 2022).

² Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue				2023	2022
	Productifs d'intérêts	Non productifs d'intérêts	Dépôts à préavis	Dépôts à terme fixe ^{2, 4}		
Catégories de déposants :						
Banques ¹	4 237	1 855	1 609	21 886	29 587	30 901
Entreprises et administrations publiques	57 781	45 648	183 610	287 631	574 670	495 831
Particuliers	4 318	34 959	137 978	128 164	305 419	242 746
Total³	66 336	82 462	323 197	437 681	909 676	769 478
Domiciliation :						
Canada	54 328	68 495	127 523	312 863	563 209	515 290
États-Unis	11 899	13 957	193 457	81 751	301 064	217 720
Autres pays	109	10	2 217	43 067	45 403	36 468
Total	66 336	82 462	323 197	437 681	909 676	769 478

¹ Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

² Comprend 63 925 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2023, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (51 746 millions au 31 octobre 2022). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

³ Au 31 octobre 2023 et 2022, les dépôts comprenaient respectivement 491 201 millions de dollars et 384 080 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 55 705 millions et 46 830 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

⁴ Au 31 octobre 2023, nous détenions des actifs liquides non grevés de 360 213 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (335 299 millions au 31 octobre 2022).

Les dépôts sont évalués au coût amorti, sauf en ce qui a trait aux billets structurés, aux dépôts structurés et aux dépôts de métaux, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques. Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme des particuliers et des petites entreprises, le financement de gros, et les certificats de placement garanti. Des dépôts de 30 852 millions de dollars au 31 octobre 2023 (29 966 millions au 31 octobre 2022) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité ou en partie, par le client sans pénalité. Nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante.
- Le papier commercial, dont le total atteignait 52 884 millions de dollars au 31 octobre 2023 (42 138 millions au 31 octobre 2022).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 28 400 millions de dollars au 31 octobre 2023 (29 076 millions au 31 octobre 2022).

Le tableau qui suit présente les dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres	Total
Au 31 octobre 2023	269 262	73 226	43 106	385 594
Au 31 octobre 2022	230 475	50 542	34 241	315 258

Le tableau qui suit présente les échéances des dépôts à terme fixe supérieurs à cent mille dollars au Canada :

(en millions de dollars canadiens)	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Au 31 octobre 2023	55 070	38 509	61 370	114 313	269 262
Au 31 octobre 2022	46 792	28 826	55 288	99 569	230 475

Passifs au titre des billets structurés

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Les variations de la juste valeur de ces billets structurés sont comptabilisées en tant que revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, alors que les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont portées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur des passifs au titre des billets structurés.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variation de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats ¹	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2023	35 300	42 437	1 336	(379)	865
Au 31 octobre 2022	26 305	32 507	4 617	1 653	1 245

¹ La variation de la juste valeur peut être contrebalancée par la variation connexe de la juste valeur des contrats de couverture.

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste des commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les titres pris en pension ou empruntés ou dans les autres passifs au poste des titres mis en pension ou prêtés, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts à notre état consolidé des résultats.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts figurant à notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	11 987	11 206
Intérêts courus à payer	5 299	2 319
Provision pour pertes sur créances liées aux éléments hors bilan	460	381
Garanties en trésorerie	6 406	5 042
Primes de fidélisation des cartes de crédit	1 432	441
Passifs d'impôt exigible	44	425
Passifs d'impôt différé (note 22)	16	102
Passifs liés à l'assurance	12 340	11 201
Obligations locatives	3 506	2 835
Passifs des filiales	18 120	7 494
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	823	832
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	2 436	2 966
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	179	88
Total	63 048	45 332

Primes de fidélisation des cartes de crédit

Nous percevons des commissions d'interchange sur nos cartes exclusives et des commissions sur nos activités AIR MILES. Nous différons les commissions liées à notre obligation d'honorer l'échange de primes/miles et nous les comptabilisons dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Nous comptabilisons ces commissions dans les revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats lorsque les primes/miles sont échangés.

Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie et aux rentes, ce qui comprend les activités en matière de risque lié aux régimes de retraite, l'assurance accident et maladie et l'assurance crédit ainsi que des activités de réassurance. Nous désignons les obligations liées à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités, exception faite des variations du risque de crédit propre, lesquelles sont constatées dans les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations de notre risque de crédit propre est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance.

Le tableau suivant présente la juste valeur et les variations de la juste valeur de nos passifs au titre des contrats de placement.

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur	Montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur comptabilisée à l'état consolidé des résultats	Variations de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôts)	Variations cumulées de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global (avant impôts)
Au 31 octobre 2023	708	1 397	(13)	(15)	8
Au 31 octobre 2022	770	1 459	(114)	94	22

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs liés à l'assurance :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Passifs liés à l'assurance à l'ouverture de l'exercice	11 201	12 845
Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit :		
Nouveaux contrats	1 424	354
Polices existantes	(261)	(1 938)
Variations des hypothèses et méthodes actuarielles	(21)	201
Monnaies étrangères	-	3
Augmentation (diminution) nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie	1 142	(1 380)
Variation des autres passifs liés à l'assurance	(3)	(264)
Passifs liés à l'assurance à la clôture de l'exercice	12 340	11 201

Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus (pertes) d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Revenu des primes directes	2 879	1 623
Primes cédées	(646)	(399)
	2 233	1 224

Obligations locatives

Lorsque nous concluons des contrats de location, nous comptabilisons des obligations locatives représentant la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location sur la durée des contrats. Les charges d'intérêts afférentes aux obligations locatives comptabilisées se sont chiffrées à 92 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (59 millions en 2022). Le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a été de 435 millions (342 millions en 2022). Les paiements de loyers variables (par exemple, les coûts liés à l'entretien et aux services publics, et l'impôt foncier) qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 se sont chiffrés à 218 millions (206 millions en 2022).

Le profil des échéances de nos obligations locatives non actualisées s'échelonne comme suit : 439 millions de dollars en 2024, 440 millions en 2025, 427 millions en 2026, 404 millions en 2027, 375 millions en 2028, 2 089 millions en 2029 et par la suite.

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débetures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débetures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à court et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Prime au rajustement (%)	Remboursables à notre gré ²	2023 Total	2022 Total
Débetures série 20	150	De décembre 2025 à 2040	8,25	s. o.	Non remboursables	147	146
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 ¹	1 250 US	Décembre 2032	3,80	1,43 ³	Décembre 2027	1 510	1 497
Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 ¹	850 US	Octobre 2028	4,34	s. o.	Octobre 2023 ⁴	-	1 135
Billets à moyen terme – série J Tranche 1 ¹	1 000	Septembre 2029	2,88	1,18 ⁵	Septembre 2024	999	998
Billets à moyen terme – série J Tranche 2 ¹	1 250	Juin 2030	2,08	1,32 ⁵	Juin 2025	1 248	1 248
Billets à moyen terme – série K Tranche 1 ¹	1 000	Juillet 2031	1,93	0,59 ⁵	Juillet 2026	988	984
Billets subordonnés à 3,088 % échéant en 2037 ¹	1 250 US	Janvier 2037	3,09	1,40 ⁶	Janvier 2032	1 439	1 393
Billets à moyen terme – série L Tranche 1 ¹	750	Octobre 2032	6,53	2,70 ⁷	Octobre 2027	749	749
Billets à moyen terme – série M Tranche 1 ¹	1 150	Septembre 2033	6,03	2,02 ⁷	Septembre 2028	1 148	-
Total ⁸						8 228	8 150

¹ Ces billets sont assortis d'une clause concernant les FPUNV émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

² Remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, exclusion faite de celle-ci.

³ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux de swap moyen du marché sur cinq ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁴ Le 5 octobre 2023, tous les billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 pour un montant de 850 millions de dollars américains ont été remboursés à un prix correspondant à 100 % du capital majoré des intérêts courus à la date de rachat, exclusion faite de celle-ci.

⁵ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux CDOR à trois mois, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁶ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux des bons du Trésor américain sur 5 ans, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁷ Le taux d'intérêt sera rajusté à un taux correspondant au taux CORRA, majoré de la prime au rajustement indiquée.

⁸ Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2023 de 539 millions de dollars (baisse de 565 millions en 2022); voir la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

s. o. – sans objet

L'information sur l'ensemble des durées à court jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 16 : Capitaux propres

Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023			2022		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	0,96	20 000 000	500	0,96
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,91	16 000 000	400	0,91
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,96	12 000 000	300	0,96
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,76	8 000 000	200	0,76
Catégorie B – série 44	16 000 000	400	1,21	16 000 000	400	1,21
Catégorie B – série 46	14 000 000	350	1,28	14 000 000	350	1,28
Catégorie B – série 50 ¹	500 000	500	73,73	500 000	500	24,64
Catégorie B – Série 52 ²	650 000	650	57,52	-	-	-
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres		3 300			2 650	
Autres instruments de capitaux propres						
Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, à 4,800 % (billets de catégorie 1)		658			658	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %		1 250			1 250	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %		750			750	
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %		1 000			1 000	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		6 958			6 308	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	677 106 878	17 744		648 136 472	13 599	
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	13 482 314	1 609		7 531 233	999	
Émises aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	724 853	61		733 591	57	
Actions propres vendues (achetées)	101 178	14		(138 168)	(17)	
Émises pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF	28 331 227	3 360		-	-	
Émises aux fins des acquisitions (note 10)	1 162 711	153		20 843 750	3 106	
Solde à la clôture de l'exercice³	720 909 161	22 941	5,80	677 106 878	17 744	5,44

¹ Le 27 juillet 2022, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie B, série 50 pour un montant de 500 millions de dollars.

² Le 31 janvier 2023, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie B, série 52 pour un montant de 650 millions de dollars.

³ Actions ordinaires déduction faite de 73 511 actions propres au 31 octobre 2023 (174 689 actions propres au 31 octobre 2022).

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende non cumulatif ¹	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 27	25,00	0,240750 \$ ²	2,33 %	25 mai 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 28 ^{5, 6}
Catégorie B – série 29	25,00	0,226500 \$ ²	2,24 %	25 août 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 30 ^{5, 6}
Catégorie B – série 31	25,00	0,240688 \$ ²	2,22 %	25 novembre 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 32 ^{5, 6}
Catégorie B – série 33	25,00	0,190875 \$ ²	2,71 %	25 août 2025 ^{3, 4}	Catégorie B – série 34 ^{5, 6}
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ ²	2,68 %	25 novembre 2023 ^{3, 4}	Catégorie B – série 45 ^{5, 6}
Catégorie B – série 46	25,00	0,318750 \$ ²	3,51 %	25 mai 2024 ^{3, 4}	Catégorie B – série 47 ^{5, 6}
Catégorie B – série 50	1 000,00	36,865000 \$ ²	4,25 %	26 novembre 2027 ³	Non convertibles ⁶
Catégorie B – série 52	1 000,00	35,285000 \$ ²	4,25 %	26 mai 2028 ³	Non convertibles ⁶

¹ Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare, à l'exception des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B, série 50 et série 52, qui doivent être versés semestriellement.

² Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivaudra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.

³ Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.

⁴ Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.

⁵ Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconvertir en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

⁶ Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

Le 19 octobre 2023, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de racheter les actions privilégiées de catégorie B à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, série 44 (actions privilégiées de série 44), actuellement en circulation, le 25 novembre 2023. Par conséquent, sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 44 avaient le droit, à leur gré, au plus tard le 10 novembre 2023, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 44 en actions privilégiées de catégorie B à taux variable de série 45 (actions privilégiées de série 45). Au cours de la période de conversion, qui s'est échelonnée du 25 octobre 2023 au 10 novembre 2023, 93 870 actions privilégiées de série 44 ont été remises aux fins de conversion en actions privilégiées de série 45, ce qui est inférieur au nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus afférent aux actions privilégiées de série 44 daté du 10 septembre 2018. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 45 n'a été émise et les détenteurs d'actions privilégiées de série 44 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende des actions privilégiées de série 44 pour la période de cinq ans commençant le 25 novembre 2023 et se terminant le 25 novembre 2028, mais excluant cette date, sera de 6,816 %.

Le 31 janvier 2023, nous avons émis 650 000 actions privilégiées de catégorie B à taux fixe rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 52 (FPUNV), au prix de 1 000 \$ par action pour un produit brut de 650 millions de dollars. Les actions donnent droit à des dividendes en trésorerie semestriels fixes préférentiels et non cumulatifs, s'ils sont déclarés, à 70,57 \$ par action, à un taux de 7,057 % par année pour la période initiale à taux fixe, mais excluant le 26 mai 2028. Le taux de dividende sera rajusté le 26 mai 2028 et tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 4,250 %.

Autres instruments de capitaux propres

Les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, à 4,300 %, (FPUNV) d'un montant de 1 250 millions de dollars, les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2, à 5,625 %, (FPUNV) d'un montant de 750 millions et les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3, à 7,325 %, (FPUNV) d'un montant de 1 000 millions sont classés comme capitaux propres et font partie des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. En cas de recours, les porteurs de billets auront un droit de recours à l'égard des actifs détenus dans une fiducie consolidée gérée par un tiers administrateur. Les actifs détenus par la fiducie se composent actuellement d'actions privilégiées de catégorie B – série 48, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 48) émises par BMO pour un montant de 1 250 millions, d'actions privilégiées de catégorie B – série 49, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 49) émises par BMO pour un montant de 750 millions et d'actions privilégiées de catégorie B – série 51, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (FPUNV) (actions privilégiées de série 51) émises par BMO pour un montant de 1 000 millions concurrentement avec les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement. Les actions privilégiées de série 48, de série 49 et de série 51 ne font pas actuellement partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires puisqu'elles sont éliminées lors de la consolidation.

Les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, (FPUNV) d'un montant de 500 millions de dollars américains sont également classés comme capitaux propres et font partie de nos fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable aux composantes passif de ces deux types d'instruments et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres. Les distributions semestrielles sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 seront comptabilisées lorsqu'elles seront à payer. Les billets avec remboursement de capital à recours limité et les billets de catégorie 1 sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers quant au droit de paiement. Le tableau suivant présente la ventilation de nos billets de catégorie 1 et de nos billets avec remboursement de capital à recours limité au 31 octobre 2023 et 2022.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					2023	2022
	Valeur nominale	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Convertibles en	Total	Total
Billets de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %	500 \$ US	4,800 ¹	Août 2024 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ³	658	658
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 à 4,300 %	1 250 \$	4,300 ⁴	Novembre 2025 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 250	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 à 5,625 %	750 \$	5,625 ⁴	Mai 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	750	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3 à 7,325 %	1 000 \$	7,325 ⁴	Novembre 2027 ²	Nombre variable d'actions ordinaires ^{3, 4}	1 000	1 000
Total					3 658	3 658

¹ Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque.

² Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

³ Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

⁴ Les intérêts, dont le paiement ne peut être reporté, afférents à ces billets doivent être versés semestriellement au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts donnera lieu à un recours et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des porteurs dans les actifs de la fiducie, dont nos actions privilégiées – série 48 (FPUNV) au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1, nos actions privilégiées – série 49 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 2 et nos actions privilégiées – série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 3. En pareil cas, la remise des actifs de la fiducie entraînera l'extinction totale de nos engagements en vertu de nos billets avec remboursement de capital à recours limité. Dans des circonstances où des FPUNV, y compris les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49 et les actions privilégiées de série 51 au titre des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1, de série 2 et de série 3, respectivement, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque (tel qu'il est décrit ci-dessous), les billets avec remboursement de capital à recours limité seraient remboursés, le seul recours des porteurs de billets étant la quote-part des détenteurs d'actifs de la fiducie constitués d'actions ordinaires de la Banque reçues par la fiducie à la conversion.

Actions ordinaires

Le 16 décembre 2022, nous avons émis 13 575 750 actions ordinaires pour un montant de 1 610 millions de dollars aux termes de l'offre publique et 8 431 700 actions ordinaires pour un montant de 1 000 millions dans le cadre d'un placement privé. Le 25 janvier 2023, nous avons émis 6 323 777 actions ordinaires supplémentaires pour un montant de 750 millions en faveur de BNP Paribas S.A. Au total, nous avons émis 28 331 227 actions ordinaires pour un montant de 3 360 millions pour rendre la situation en matière de capital conforme aux exigences réglementaires accrues annoncées par le BSIF le 8 décembre 2022.

Le 1^{er} décembre 2022, nous avons émis 1 162 711 actions pour un montant de 153 millions de dollars relativement à l'acquisition de Radicle Group Inc. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour un complément d'information.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Nos actions privilégiées, nos billets de catégorie 1 et nos billets avec remboursement de capital à recours limité, en vertu du recours aux actions privilégiées détenues dans les fiducies consolidées, sont assortis d'une clause concernant les FPUNV, ce qui est nécessaire pour que ceux-ci puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou d'un autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous n'avons pas procédé à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice considéré.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées et, dans certaines circonstances, les dividendes sur nos actions privilégiées de catégorie B ne peuvent être versés à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série 48, les actions privilégiées de série 49 et les actions privilégiées de série 51 aient été versés.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires (le « régime »). La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires émises par la Banque en vertu du régime seront de nouvelles actions comportant un escompte de 2 % calculé conformément aux modalités du régime. L'escompte ne s'appliquera pas aux actions ordinaires achetées dans le volet « versements facultatifs en espèces » du régime.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, nous avons émis 13 482 314 actions ordinaires aux termes du régime (7 531 233 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022).

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2023, nous avons réservé 12 187 362 actions ordinaires (25 669 677 au 31 octobre 2022) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du régime. Nous avons également réservé 6 312 576 actions ordinaires (5 976 870 au 31 octobre 2022) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales qui se rapporte à notre acquisition de Bank of the West s'établissait à 28 millions de dollars au 31 octobre 2023 (néant au 31 octobre 2022). La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs détenus à des fins de négociation, les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est exacte et adéquate tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chaque type d'instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO MC, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires (LNH) et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données d'entrée observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les taux de défaut, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des cours du marché observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers indépendants.

Prêts détenus à des fins de transaction

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur de nos titres émis par des sociétés fermées tient compte des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes, le cas échéant.

Les prix obtenus de négociateurs, de courtiers et de vendeurs tiers sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de tiers plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement par anticipation. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de profils de risque de crédit semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de négociateurs et de courtiers, les prix multisources et toutes les données d'entrée observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque de crédit lié à la possibilité que la contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées au dérivé en question. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de profils de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne intégrant des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours de marché ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations et de certains autres actifs ainsi que des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et de certains autres passifs. Par conséquent, ces actifs et passifs sont exclus du tableau ci-dessous.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous classons les instruments financiers par catégorie dans une hiérarchie de la juste valeur en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur ⁶	Valeur comptable	Juste valeur ⁶
Titres¹				
Titres comptabilisés au coût amorti	116 814	104 171	106 590	94 832
Prêts^{1, 2}				
Prêts hypothécaires à l'habitation	175 350	167 863	148 569	142 526
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	103 265	101 021	85 612	83 948
Prêts sur cartes de crédit	11 893	11 893	9 387	9 387
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	358 527	356 842	302 079	300 173
	649 035	637 619	545 647	536 034
Dépôts³	873 831	870 573	742 419	739 339
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées⁴	24 631	23 739	25 816	24 989
Autres passifs⁵	4 160	3 287	4 088	3 181
Dettes subordonnées	8 228	7 849	8 150	7 743

¹ La valeur comptable est présentée déduction faite des provisions pour pertes sur créances.

² Ne tient pas compte des 1 676 millions de dollars de prêts hypothécaires à l'habitation classés à la juste valeur par le biais du résultat net, des 5 720 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 58 millions de prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (176 millions, 5 496 millions et 60 millions, respectivement, au 31 octobre 2022).

³ Ne tient pas compte des 35 300 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés (26 305 millions au 31 octobre 2022), des 341 millions de dépôts structurés (536 millions au 31 octobre 2022) et des 204 millions de dépôts de métaux (218 millions au 31 octobre 2022) évalués à la juste valeur.

⁴ Ne tient pas compte des 2 463 millions de dollars de passifs liés à la titrisation et aux entités structurées classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (1 252 millions au 31 octobre 2022).

⁵ Les autres passifs comprennent certains autres passifs de filiales.

⁶ Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2, exception faite des titres au coût amorti, dont 21 229 millions de dollars seraient classés au niveau 1 (39 622 millions au 31 octobre 2022) et 82 942 millions au niveau 2 (55 210 millions au 31 octobre 2022).

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles pour lesquels des données de marché observables ne sont pas disponibles en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les autres actifs, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

(en millions de dollars canadiens)		2023				2022			
	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données d'entrée observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données d'entrée observables)	Total	
Titres de négociation									
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	6 728	3 898	-	10 626	6 981	3 955	-	10 936	
des provinces et municipalités canadiennes	3 560	3 470	-	7 030	1 120	4 990	-	6 110	
l'administration fédérale américaine	8 645	11 687	-	20 332	7 326	9 373	-	16 699	
des municipalités, agences et États américains	-	279	-	279	56	83	-	139	
d'autres administrations publiques	408	2 167	-	2 575	1 085	2 885	-	3 970	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines									
	-	22 973	896	23 869	-	13 327	985	14 312	
Titres de créance d'entreprises	2 551	9 071	112	11 734	1 445	8 144	3	9 592	
Prêts détenus à des fins de transaction	3	447	-	450	-	346	-	346	
Titres de participation d'entreprises	47 422	202	37	47 661	46 073	-	-	46 073	
	69 317	54 194	1 045	124 556	64 086	43 103	988	108 177	
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net									
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	211	5	-	216	319	174	-	493	
des provinces et municipalités canadiennes	445	722	-	1 167	36	1 044	-	1 080	
l'administration fédérale américaine	5	2 083	-	2 088	-	4	-	4	
d'autres administrations publiques	-	48	-	48	-	87	-	87	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines									
	-	19	-	19	-	8	-	8	
Titres de créance d'entreprises	25	7 308	27	7 360	62	6 409	8	6 479	
Titres de participation d'entreprises	809	805	4 208	5 822	1 440	6	4 044	5 490	
	1 495	10 990	4 235	16 720	1 857	7 732	4 052	13 641	
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Titres émis ou garantis par :									
l'administration fédérale canadienne	13 297	6 850	-	20 147	3 544	8 757	-	12 301	
des provinces et municipalités canadiennes	610	4 445	-	5 055	972	3 599	-	4 571	
l'administration fédérale américaine	727	5 153	-	5 880	1 443	1 667	-	3 110	
des municipalités, agences et États américains	-	5 301	-	5 301	-	3 713	1	3 714	
d'autres administrations publiques	480	6 489	-	6 969	1 795	4 616	-	6 411	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines									
	-	15 765	-	15 765	-	9 268	-	9 268	
Titres de créance d'entreprises	406	3 145	-	3 551	355	3 678	-	4 033	
Titres de participation d'entreprises	-	-	160	160	-	-	153	153	
	15 520	47 148	160	62 828	8 109	35 298	154	43 561	
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels	-	1 676	-	1 676	-	176	-	176	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	-	5 592	186	5 778	-	5 536	20	5 556	
	-	7 268	186	7 454	-	5 712	20	5 732	
Autres actifs¹	6 020	33	397	6 450	4 148	60	49	4 257	
Passifs à la juste valeur									
Titres vendus à découvert	20 989	22 792	-	43 781	18 465	22 514	-	40 979	
Passifs liés aux billets structurés ²	-	35 300	-	35 300	-	26 305	-	26 305	
Dépôts structurés ³	-	341	-	341	-	536	-	536	
Autres passifs ⁴	1 479	3 250	5	4 734	1 179	2 298	2	3 479	
	22 468	61 683	5	84 156	19 644	51 653	2	71 299	
Actifs dérivés									
Contrats de taux d'intérêt	21	13 329	-	13 350	80	12 682	-	12 762	
Contrats de change	28	19 861	-	19 889	21	22 475	26	22 522	
Contrats sur produits de base	668	1 349	5	2 022	1 514	4 810	-	6 324	
Contrats sur titres de participation	58	4 632	-	4 690	939	5 552	-	6 491	
Swaps sur défaillance	-	25	-	25	-	61	-	61	
	775	39 196	5	39 976	2 554	45 580	26	48 160	
Passifs dérivés									
Contrats de taux d'intérêt	52	17 749	-	17 801	58	16 540	-	16 598	
Contrats de change	1	19 204	-	19 205	2	25 108	-	25 110	
Contrats sur produits de base	589	1 067	1	1 657	1 523	2 066	-	3 589	
Contrats sur titres de participation	160	11 335	8	11 503	1 203	13 381	-	14 584	
Swaps sur défaillance	-	25	2	27	-	73	2	75	
	802	49 380	11	50 193	2 786	57 168	2	59 956	

¹ Les autres actifs comprennent les métaux précieux, les actifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, crédits cabone, certains débiteurs et autres éléments évalués à la juste valeur.

² Représente les passifs liés aux billets structurés figurant dans les dépôts qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³ Représente certaines options incorporées liées à des dépôts structurés comptabilisés au coût amorti.

⁴ Les autres passifs comprennent les passifs au titre des contrats de placement et les passifs de fonds distincts qui se rapportent à nos activités d'assurance, certains créditeurs et des dépôts de métaux qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de même que certains passifs liés à la titrisation et aux entités structurées désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Information quantitative concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée ¹	
					Minimum	Maximum
					2023	
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 208	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	896	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité ²	3x 2 %	23x 65 %
					2022	
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation d'entreprises	4 044	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	985	Flux de trésorerie actualisés Comparaison au marché	Taux de remboursement par anticipation Ajustement de comparabilité ²	5x 3 %	19x 47 %

¹ Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

² La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement (en dollars canadiens).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

s. o. – sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. Comme aucun cours observable n'est disponible pour la plupart des titres de participation de sociétés fermées, l'évaluation repose donc sur l'avantage économique que nous prévoyons tirer du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Taux de remboursement par anticipation

Des modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisés pour déterminer la juste valeur de nos titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, de nos titres adossés à des créances hypothécaires et de nos titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Le modèle de flux de trésorerie inclut des hypothèses liées à des taux de remboursement par anticipation conditionnels, à des taux de défaut constants et au pourcentage de perte sur défaut. Les taux de remboursement par anticipation ont une incidence sur nos flux de trésorerie actualisés estimés. Il existe une corrélation négative entre les variations des taux de remboursement par anticipation et les taux d'intérêt. Plus précisément, une augmentation du taux de remboursement par anticipation se traduirait par une augmentation de la juste valeur lorsque le taux d'intérêt de l'actif est inférieur au taux actuel de réinvestissement. Une diminution du taux de remboursement par anticipation donnerait lieu à une diminution de la juste valeur dans le cas où le taux d'intérêt de l'actif est supérieur au taux actuel de réinvestissement.

Ajustement de comparabilité

Les prix comparables de marché sont utilisés pour évaluer la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Cette technique implique l'obtention de prix auprès de tiers pour des instruments semblables et l'application d'ajustements pour refléter les prix de transactions récentes, et les caractéristiques spécifiques à des instruments.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les transferts d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre rendent compte des changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Les transferts du niveau 1 au niveau 2 ont été effectués en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation des titres. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 ont été effectués en raison de la disponibilité accrue de cours du marché sur des marchés actifs.

Le tableau qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et le 31 octobre 2022. (en millions de dollars canadiens)

	2023		2022	
	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1	Du niveau 1 au niveau 2	Du niveau 2 au niveau 1
Titres de négociation	10 926	19 119	10 983	13 062
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 301	993	607	522
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 078	9 295	16 452	11 895
Titres vendus à découvert	9 211	15 704	9 499	14 623

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global ainsi que les transferts au niveau 3 et depuis le niveau 3. Les transferts depuis le niveau 2 au niveau 3 ont été effectués en raison de l'augmentation des données d'entrées non observables sur le marché qui ont servi à établir le prix des titres. Les transferts depuis le niveau 3 au niveau 2 ont été effectués en raison de l'augmentation des données de marché observables qui ont servi à établir le prix des titres.

Exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2023	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
	Solde au 31 octobre 2022	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/émissions ³	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	985	(137)	8	682	(473)	-	378	(547)	896	(103)
Titres de créance d'entreprises	3	-	1	39	(7)	-	85	(9)	112	-
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	-	37	-	37	-
Total des titres de négociation	988	(137)	9	721	(480)	-	500	(556)	1 045	(103)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	8	-	-	19	-	-	-	-	27	1
Titres de participation d'entreprises	4 044	(233)	45	2 784	(349)	(1)	15	(2 097)	4 208	(39)
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	4 052	(233)	45	2 803	(349)	(1)	15	(2 097)	4 235	(38)
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-	s. o.
Titres de participation d'entreprises	153	-	1	7	(1)	-	-	-	160	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	154	-	1	7	(1)	(1)	-	-	160	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	20	-	4	259	-	(97)	-	-	186	-
Autres actifs	49	1	-	358	-	(11)	-	-	397	2
Actifs dérivés										
Contrats de change	26	(17)	-	-	-	(9)	-	-	-	9
Contrats sur produits de base	-	(8)	-	13	-	-	-	-	5	(8)
Contrats sur titres de participation	-	2	-	-	-	-	1	(3)	-	2
Total des actifs dérivés	26	(23)	-	13	-	(9)	1	(3)	5	3
Autres passifs										
Passifs dérivés	2	(1)	-	11	(4)	-	-	(3)	5	(1)
Contrats de change	-	12	-	-	-	(12)	-	-	-	(38)
Contrats sur produits de base	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	8	-	8	-
Swaps sur défaillance	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Total des passifs dérivés	2	13	-	-	-	(12)	8	-	11	(37)

Exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur			Fluctuations			Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2022	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus ²
	Solde au 31 octobre 2021	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global ¹	Achats/émissions	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3		
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	675	(237)	76	1 045	(657)	-	444	(361)	985	(45)
Titres de créance d'entreprises	7	(2)	(1)	11	(5)	-	2	(9)	3	(1)
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des titres de négociation	682	(239)	75	1 056	(662)	-	446	(370)	988	(46)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	8	-	-	-	-	8	-
Titres de participation d'entreprises	2 442	231	176	1 450	(321)	-	66	-	4 044	274
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	2 442	231	176	1 458	(321)	-	66	-	4 052	274
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par : des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de participation d'entreprises	132	-	1	15	(1)	-	6	-	153	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	-	1	15	(1)	-	6	-	154	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6	-	-	15	-	(1)	-	-	20	-
Autres actifs	-	-	-	49	-	-	-	-	49	-
Actifs dérivés										
Contrats de change	-	-	-	26	-	-	-	-	26	-
Contrats sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs dérivés	-	-	-	26	-	-	-	-	26	-
Autres passifs										
Passifs dérivés	-	-	-	2	-	-	-	-	2	-
Contrats de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps sur défaillance	2	-	-	-	-	-	3	(3)	2	-
Total des passifs dérivés	2	-	-	-	-	-	3	(3)	2	-

¹ La conversion des devises en ce qui a trait aux actifs et passifs détenus par nos établissements à l'étranger est incluse dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, présentés dans les autres éléments du résultat global.

² Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation et les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2023 et 2022 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

³ Les titres à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent des titres de participation à hauteur de 969 millions de dollars de la Federal Home Loan Bank (FHLB) et de la Federal Reserve Bank ainsi que des placements à hauteur de 587 millions dans des entités ouvrant droit au crédit d'impôt pour la construction de logements à prix abordable, qui ont été acquis en lien avec l'acquisition de Bank of the West.

Les profits (pertes) latents comptabilisés pour les instruments financiers de niveau 3 peuvent être compensés par les (pertes) profits sur les contrats de couverture économique.

s. o. - sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus (pertes) de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans notre état consolidé des résultats.

Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant, déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Taux d'intérêt	770	893
Change	638	571
Titres de participation	610	713
Produits de base	192	189
Autres ¹	(1 526)	7 556
Total des revenus de négociation	684	9 922
Présentés en tant que :		
Revenus nets d'intérêts	900	1 672
Revenus autres que d'intérêts - revenus (pertes) de négociation ¹	(216)	8 250
Total des revenus de négociation	684	9 922

¹ Comprend la gestion des variations de la juste valeur à l'acquisition de Bank of the West. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la note 10.

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le tableau qui suit présente les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Le tableau comporte également les montants non compensés à notre bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)								2023
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Montants non compensés au bilan			Montant net ³	
				Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie ^{1, 2}	Garanties en trésorerie		
Actifs financiers								
Titres pris en pension ou empruntés	118 128	2 466	115 662	11 386	102 852	25	1 399	
Instruments dérivés	40 513	537	39 976	26 674	3 266	4 569	5 467	
	158 641	3 003	155 638	38 060	106 118	4 594	6 866	
Passifs financiers								
Instruments dérivés	50 730	537	50 193	26 674	7 837	7 186	8 496	
Titres mis en pension ou prêtés	108 574	2 466	106 108	11 386	94 291	106	325	
	159 304	3 003	156 301	38 060	102 128	7 292	8 821	
								2022
Actifs financiers								
Titres pris en pension ou empruntés	116 309	3 115	113 194	11 757	99 736	4	1 697	
Instruments dérivés	48 494	334	48 160	31 878	3 282	3 201	9 799	
	164 803	3 449	161 354	43 635	103 018	3 205	11 496	
Passifs financiers								
Instruments dérivés	60 290	334	59 956	31 878	7 212	8 843	12 023	
Titres mis en pension ou prêtés	107 078	3 115	103 963	11 757	91 494	176	536	
	167 368	3 449	163 919	43 635	98 706	9 019	12 559	

¹ Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

² Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

³ N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye les stratégies de nos groupes d'exploitation et tient compte des conditions de marché, qui soutient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour la Banque sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2.

La capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) s'entend du total des fonds propres et des autres instruments TLAC y compris la dette admissible aux fins du régime de recapitalisation interne des banques, moins les déductions réglementaires. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres, le ratio TLAC, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Les ratios pour les fonds propres réglementaires sont obtenus en divisant le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio TLAC par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés. Le ratio de levier TLAC s'entend de la TLAC, divisée par les expositions aux fins du levier.

La mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III afférentes aux exigences en matière de fonds propres, de levier financier, de liquidité et de communication de l'information a pris effet au deuxième trimestre de 2023. Les modifications touchant les fonds propres en vertu de ces réformes comprennent des règles révisées visant le risque de crédit et le risque opérationnel. Le facteur d'ajustement lié au niveau plancher de fonds propres a été fixé à 65 % avec prise d'effet le 1^{er} février 2023, augmentant de 2,5 % le 1^{er} novembre de chaque année pour atteindre 72,5 % au cours de l'exercice 2026. Les banques d'importance systémique nationale (BISN) sont également tenues de satisfaire à une exigence de réserve de 0,5 % pour ce qui est du ratio de levier et du ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) fondé sur les risques en plus des exigences minimales. Les révisions visant le risque de marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit ont pris effet le 1^{er} novembre 2023.

Au 31 octobre 2023, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios cibles en matière de capital réglementaire, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux BISN, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 3,0 % applicable aux BISN. En décembre 2022, le BSIF a haussé le niveau de la réserve pour stabilité intérieure, faisant passer la fourchette de 0 % à 2,5 % à une fourchette de 0 % à 4,0 %. Notre situation en matière de capital au 31 octobre 2023 est décrite de façon détaillée à la section Gestion globale du capital du rapport de gestion. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, la réserve pour stabilité intérieure a été portée à 3,5 %.

Mesures des fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	2022
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	52 914	60 891
Fonds propres de catégorie 1	59 785	67 121
Total des fonds propres	68 718	75 309
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)	114 402	120 663
Actifs pondérés en fonction des risques	424 197	363 997
Exposition aux fins du ratio de levier	1 413 036	1 189 990
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	12,5 %	16,7 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	14,1 %	18,4 %
Ratio du total des fonds propres	16,2 %	20,7 %
Ratio TLAC	27,0 %	33,1 %
Ratio de levier	4,2 %	5,6 %
Ratio de levier TLAC	8,1 %	10,1 %

¹ Calculé conformément à la ligne directrice NFP, Exigences en matière de levier et Capacité totale d'adsorption des pertes (TLAC) du BSIF, le cas échéant.

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance dix ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	5 976 870	98,12	5 682 206	87,79
Options attribuées	1 322 817	122,31	1 028 255	135,58
Options exercées	(724 853)	76,12	(733 591)	70,64
Options éteintes, échues ou annulées	(262 258)	109,19	-	-
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 312 576	105,26	5 976 870	98,12
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	2 759 935	89,99	2 648 426	84,14
Options pouvant être attribuées	10 619 482		11 680 041	

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, respectivement à 20 millions de dollars et à 12 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2023 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
De 60,01 \$ à 70,00 \$	230 413	0,1	68,60	230 413	68,60
De 70,01 \$ à 80,00 \$	615 909	1,7	77,59	615 909	77,59
De 80,01 \$ à 90,00 \$	654 099	5,1	89,90	654 099	89,90
De 90,01 \$ à 100,00 \$	1 277 195	5,9	97,07	386 544	96,90
100,01 \$ et plus	3 534 960	7,5	118,27	872 970	101,38

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis	14	9
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	55	52
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	123,01	141,50

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 s'est élevée à 18,94 \$ et à 14,17 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont servi de données d'entrée relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2023	2022
Rendement attendu des actions	4,5 % - 4,6 %	4,2 %
Volatilité prévue du cours des actions	20,9 %	16,8 %
Taux de rendement sans risque	3,2 %	1,8 % - 1,9 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période résiduelle prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 122,31 \$ et de 135,58 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 75 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, à 48 millions de dollars et à 45 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 18,2 millions et 17,8 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nos fiducies de rémunération comprennent des ententes d'actionariat et de rémunération différée. Ces fiducies de rémunération sont consolidées si nous contrôlons la fiducie, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés ou avons des droits à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie et qui n'ont pas à être consolidées. Le total des actifs détenus dans le cadre de ces ententes d'actionnariat s'élevait à 1 908 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2 239 millions au 31 octobre 2022).

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes de rémunération différée, administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons des cotisations servant à financer la rémunération différée de certains employés de haut niveau aux États-Unis. Certaines de ces fiducies doivent être consolidées. Le total des actifs de ces fiducies consolidées s'élevait à 306 millions de dollars au 31 octobre 2023 par suite de notre acquisition de Bank of the West (néant au 31 octobre 2022). Les actifs détenus en lien avec les fiducies non consolidées totalisaient 175 millions au 31 octobre 2023 (154 millions au 31 octobre 2022).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires ainsi que de la performance de la Banque par rapport à certains objectifs, le cas échéant. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 a été de 6,9 millions et de 5,8 millions d'unités, respectivement.

La juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 était de 129,18 \$ et de 139,04 \$ respectivement, et nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 605 millions de dollars et de 719 millions, respectivement. Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des contrats de change à terme pour gérer l'incidence des écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits (pertes) sur les swaps sur rendement total et les contrats de change à terme de (223) millions et de 3 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 828 millions et de 716 millions, respectivement.

Au total, 17,8 millions et 16,6 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2023 et 2022, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 361 millions de dollars et de 1 501 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO MC et de BMO GP. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé et comptabilisé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont généralement entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 s'est élevé à 0,2 million d'unités et à 0,2 million d'unités, respectivement, et la juste valeur moyenne pondérée des unités attribuées au cours de ces exercices a été de 123,64 \$ et de 136,74\$, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 517 millions de dollars et à 585 millions au 31 octobre 2023 et 2022, respectivement.

Le montant de la charge de rémunération du personnel relative (du recouvrement relatif) à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 s'est chiffré respectivement à (76) millions de dollars et à (16) millions. Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits (pertes) sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 ont été de (105) millions et de (30) millions, respectivement. Ces profits (pertes) ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 29 millions et 14 millions pour les exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022.

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2023 et 2022 a été de 5,0 millions et de 4,7 millions, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies à nos employés. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés qui ont été engagés le 1^{er} janvier 2021 et après cette date ou qui ont été transférés à BMO Canada peuvent participer à un régime de retraite à cotisations définies lorsqu'ils ont satisfait à la période d'admissibilité de six mois de services continus.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance établie; la surveillance étant exercée par le Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que les principaux régimes canadiens et américains puissent améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent des régimes. Cette stratégie a réduit l'incidence des régimes sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée au risque de change et les expositions au risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le **coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les **intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les **gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les **modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les **liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation annuelle relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2023 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les deux derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies	7 513	7 082	880	928
Juste valeur des actifs des régimes	8 559	8 261	138	147
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	1 046	1 179	(742)	(781)
L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	1 209	1 267	81	51
Régimes non capitalisés	(163)	(88)	(823)	(832)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	1 046	1 179	(742)	(781)

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Charge annuelle liée aux prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	163	237	6	8
(Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies	(64)	(27)	42	35
Coût des services passés (crédit)	(1)	(2)	(51)	-
Profit découlant du règlement	-	(1)	-	-
Charges administratives	10	4	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	9	(18)
Charge liée aux prestations	108	211	6	25
Charge pour les régimes de retraite gouvernementaux ¹	361	252	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	271	176	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans notre l'état consolidé des résultats	740	639	6	25

¹ Comprend le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec et la U.S. Federal Insurance Contribution Act.

Hypothèses moyennes pondérées

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice ^{1, 2}	5,5 %	3,2 %	5,5 %	3,3 %
Taux de croissance de la rémunération	2,3 %	2,2 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,7 %⁴	4,8 % ⁴
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,8 %	5,5 %	5,7 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	2,1 %	2,3 %	s. o.	s. o.
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,8 %³	4,7 % ⁴

¹ Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,4 % et de 3,7 % pour 2023 et 2022, respectivement.

² Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 5,5 % et de 3,6 %, pour 2023 et 2022, respectivement.

³ Le taux devrait se stabiliser à 4,03 % en 2040 et dans les années subséquentes.

⁴ Le taux devrait se stabiliser à 4,00 % en 2041 et dans les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2023	2022	2023	2022
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,9	23,9	21,9	21,8
Femmes	24,3	24,2	23,3	23,2
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,8	24,8	23,1	23,0
Femmes	25,2	25,1	24,5	24,4

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	7 082	9 716	928	1 220
Acquisition de l'obligation au titre des prestations définies ¹	563	-	28	-
Dessalement de l'obligation au titre des prestations définies ²	-	(532)	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	163	237	6	8
Charges d'intérêts	393	290	50	39
Incidence des modifications des régimes	(1)	(2)	(51)	-
(Profit) découlant du règlement	-	(1)	-	-
Prestations versées	(449)	(578)	(58)	(49)
Cotisations des employés	20	18	6	6
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	(2)	(60)
Changements d'hypothèses financières	(349)	(2 386)	(19)	(244)
Résultats associés aux membres des régimes	46	207	(10)	(9)
Conversion de devises et autres	45	113	2	17
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	7 513	7 082	880	928
Obligation au titre des prestations définies – régimes capitalisés en tout ou en partie	7 350	6 994	57	96
Obligation au titre des prestations définies – régimes non capitalisés	163	88	823	832
Total de l'obligation au titre des prestations définies	7 513	7 082	880	928
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	8 261	10 525	147	166
Acquisition des actifs des régimes ¹	487	-	-	-
Dessalement des actifs des régimes ²	-	(647)	-	-
Revenus d'intérêts	457	317	8	4
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	(300)	(1 524)	(12)	(37)
Cotisations versées par l'employeur	50	58	45	40
Cotisations des employés	20	18	6	6
Prestations versées	(449)	(578)	(58)	(49)
Charges administratives	(10)	(4)	-	-
Conversion de devises et autres	43	96	2	17
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	8 559	8 261	138	147
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 046	1 179	(742)	(781)
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	1 225	1 267	81	51
Passifs divers	(179)	(88)	(823)	(832)
Surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	1 046	1 179	(742)	(781)
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
(Pertes) actuarielles nettes sur les actifs des régimes	(300)	(1 524)	(12)	(37)
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	14	56
Changements d'hypothèses financières	349	2 386	17	228
Résultats associés aux membres des régimes	(46)	(207)	9	10
Conversion de devises et autres	(8)	(14)	-	-
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	(5)	641	28	257

¹ Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de notre acquisition de Bank of the West au cours de l'exercice 2023. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

² Ce poste se rapporte au régime de retraite à prestations définies faisant partie de la vente, au cours de l'exercice 2022, de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. La note 10 contient des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Répartition et juste valeur des actifs des régimes

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. Les fourchettes de répartition des actifs, les répartitions réelles moyennes pondérées des actifs et la juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre 2023 et 2022 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2023					2022				
	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non coté	Total	Fourchette cible	% du total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de participation	15-40 %	20 %	925	663	1 588	20-40 %	24 %	1 187	704	1 891
Placements à revenu fixe	40-60 %	49 %	168	3 855	4 023	40-55 %	45 %	110	3 378	3 488
Autres stratégies	10-40 %	31 %	-	2 537	2 537	15-40 %	31 %	-	2 454	2 454
		100 %	1 093	7 055	8 148		100 %	1 297	6 536	7 833

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au 31 octobre 2023 et 2022, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de ceux de ses parties liées. Au 31 octobre 2023, notre principal régime canadien ne détenait, par voie de fonds communs, aucune de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe (moins de 1 million de dollars au 31 octobre 2022). Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés pour 2023 utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	5,8	5,7
Effet : hausse de 1 % (\$)	(659)	(65)
baisse de 1 % (\$)	807	77
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,1	s. o.
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	29	s. o.
baisse de 0,25 % (\$)	(28)	s. o.
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	114	16
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	(117)	(16)
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,8 ¹
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	33
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(30)

¹ Le taux devrait se stabiliser à 4,03 % en 2040 et pour les années subséquentes.

s. o. – sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2023	2022
Régimes de retraite canadiens	12,1	12,1
Régimes de retraite américains	7,2	7,5
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	11,2	12,5

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2023	2022	2023	2022
Cotisations nettes aux régimes à prestations définies	7	24	-	-
Cotisations aux régimes à cotisations définies	271	176	-	-
Prestations versées directement aux retraités	43	34	45	40
	321	234	45	40

Nos meilleures estimations des cotisations et des prestations que nous prévoyons verser directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2024 sont d'environ 57 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 49 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations de nos régimes de retraite à prestations définies et régimes d'autres avantages futurs du personnel aux retraités sont estimés à 589 millions pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2024.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-après.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 6 millions de dollars (néant au 31 octobre 2022) lié au report prospectif de pertes fiscales canadiennes et un montant de 7 millions (10 millions au 31 octobre 2022) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis de 2023 à 2042. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 1 018 millions au 31 octobre 2023 (922 millions au 31 octobre 2022), dont une tranche de 74 millions (36 millions en 2022) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel avantage se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2023, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 24 milliards de dollars (24 milliards au 31 octobre 2022).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	2 220	3 889
Ajustements pour les exercices précédents	(2)	(15)
Impôts différés		
Origine et renversement des différences temporaires	(711)	475
Incidence des changements des taux d'impôt	(21)	-
	1 486	4 349
Autres éléments du résultat global et capitaux propres		
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :		
(Pertes) latentes sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(35)	(182)
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(11)	(5)
(Pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(576)	(1 794)
Reclassement, dans le résultat/l'écart d'acquisition, de (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	366	(114)
(Pertes) latentes sur la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(90)	(124)
Profits sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	24	239
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(103)	465
Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	1
Rémunération fondée sur des actions	4	5
	(421)	(1 509)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 065	2 840

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Au Canada : Impôts exigibles		
Palier fédéral	509	1 178
Palier provincial	278	672
	787	1 850
Au Canada : Impôts différés		
Palier fédéral	(491)	148
Palier provincial	(269)	85
	(760)	233
Total des impôts au Canada	27	2 083
À l'étranger : Impôts exigibles	933	953
Impôts différés	105	(196)
Total des impôts à l'étranger	1 038	757
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 065	2 840

Rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	1 630	27,8 %
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(265)	(4,5)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(233)	(4,0)
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(31)	(0,5)
Incidence nette de certaines mesures fiscales canadiennes	371	6,3
Autres	14	0,2
Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif	1 486	25,3 %

Le 15 décembre 2022, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi se rapportant à des mesures fiscales qui s'appliquent à certaines sociétés canadiennes faisant partie d'un groupe de banques ou d'assureurs-vie, dont un impôt ponctuel de 15 % (appelé dividende pour la relance du Canada) calculé en fonction du revenu imposable moyen pour les années d'imposition 2020 et 2021, duquel est retranchée une exemption de 1 milliard de dollars, payable en versements égaux sur une période de cinq ans. Le projet de loi prévoit également une augmentation permanente du taux d'impôt de 1,5 % qui est calculée sur le revenu imposable supérieur à 100 millions de dollars (en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 7 avril 2022 et calculé proportionnellement pour la première année). Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons comptabilisé une charge d'impôt ponctuelle de 371 millions sous forme de charge d'impôt, dont un montant de 312 millions lié au dividende pour la relance du Canada et un montant de 59 millions lié à l'incidence de l'augmentation de 1,5 % du taux d'impôt calculée proportionnellement sur l'année d'imposition 2022, déduction faite de la réévaluation connexe du montant net de nos actifs d'impôt différé.

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2022	Acquisition de Bank of the West	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2023
Actifs (passifs) d'impôt différé						
Provision pour pertes sur créances	605	96	182	-	10	893
Avantages futurs du personnel	256	-	21	(14)	1	264
Rémunération différée	708	115	(50)	-	10	783
Autres éléments du résultat global	573	-	-	(51)	-	522
Bureaux et matériel	(460)	(179)	375	-	(8)	(272)
Prestations de retraite	(370)	25	(41)	(9)	-	(395)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(244)	(767)	134	-	(36)	(913)
Valeurs mobilières	142	1 086	(286)	-	45	987
Autres	(137)	897 ¹	397 ²	(3)	42	1 196
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 073	1 273	732	(77)	64	3 065
Comprenant les éléments suivants :						
Actifs d'impôt différé	1 175					3 081
Passifs d'impôt différé	(102)					(16)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 073	-	-	-	-	3 065

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs nets au 1 ^{er} novembre 2021	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2022
Actifs (passifs) d'impôt différé					
Provision pour pertes sur créances	651	(52)	-	6	605
Avantages futurs du personnel	330	(10)	(65)	1	256
Rémunération différée	685	18	-	5	708
Autres éléments du résultat global	(108)	(1)	682	-	573
Bureaux et matériel	(400)	(59)	-	(1)	(460)
Prestations de retraite	(148)	(47)	(174)	(1)	(370)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(241)	1	-	(4)	(244)
Valeurs mobilières	(51)	193	-	-	142
Autres ^{1, 3}	377	(518)	(5)	9	(137)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 095	(475)	438	15	1 073
Comprenant les éléments suivants :					
Actifs d'impôt différé	1 287				1 175
Passifs d'impôt différé	(192)				(102)
Actifs (passifs) d'impôt différé nets	1 095	-	-	-	1 073

¹ Ce poste englobe l'incidence fiscale des revenus différés et des ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne notre acquisition de Bank of the West.

² Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements) et l'incidence fiscale des actifs locatifs.

³ Ce poste englobe l'incidence fiscale des swaps de taux d'intérêt et des valeurs mobilières que nous avons achetées pour atténuer l'effet des variations des taux d'intérêt à l'égard de notre acquisition de Bank of the West (il y a lieu de se reporter à la note 10 pour de plus amples renseignements), et l'incidence fiscale de la provision pour frais juridiques comptabilisée relativement à la poursuite décrite à la note 24.

Les autorités fiscales du Canada ont produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 1 465 millions de dollars relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2018. Dans le cadre de ces réévaluations, la déduction pour dividendes avait été refusée du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En général, les règles fiscales qu'avaient évoquées les autorités fiscales du Canada ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Nous avons déposé des avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada et l'affaire fait l'objet d'un litige. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tous les avis de nouvelle cotisation. Cependant, si cette procédure n'aboutit pas, la charge additionnelle pourrait avoir une incidence néfaste sur notre bénéfice net.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque, après avoir déduit les dividendes à payer sur les actions privilégiées et les distributions à payer sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments qui peuvent être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	4 365	13 537
Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(331)	(231)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 034	13 306
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	709 364	663 990
Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)	5,69	20,04
Bénéfice dilué par action ordinaire (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs	4 034	13 306
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	709 364	663 990
Effet des instruments dilutifs		
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées ¹	4 440	5 178
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(3 289)	(3 461)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	710 515	665 707
Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	5,68	19,99

¹ En calculant le bénéfice dilué par action ordinaire, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 2 204 402, dont le prix d'exercice moyen était de 135,69 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (943 741, dont le prix d'exercice moyen était de 143,52 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022), puisque le prix moyen par action à chacun des deux exercices n'était pas supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (se reporter à la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, une obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est portée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont généralement conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les montants maximaux à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	29 656	26 019
Swaps sur défaillance ¹	10 010	11 099
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	18 805	17 330
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 763	1 351
Crédits fermes ²	218 094	200 814
Autres engagements ³	9 947	7 075
Total	288 275	263 688

¹ La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 3 millions de dollars au 31 octobre 2023 ((38) millions au 31 octobre 2022).

² Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

³ Les autres engagements comprennent 5 611 millions de dollars au 31 octobre 2023 (783 millions au 31 octobre 2022) de participations en syndicats financiers qui ont été offertes, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'emprunteur.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à plus de dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des PCAA qui sont administrés par nous, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ un an à cinq ans.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons procédé au dessaisissement des activités de prêts de titres. Avant cette période, nous avons prêté certains titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit avait été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous ayons procuré aux clients des indemnisations contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs à remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts étaient entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque nous avons prêté les titres, nous avons exigé des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats des administrateurs, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte importante est minime.

Actifs cédés en garantie et garanties

Dans le cours normal des activités, nous exerçons des activités de négociation, d'octroi de crédit et d'emprunt dans le cadre desquelles nous devons céder des actifs en garantie ou de fournir des garanties. Les transactions portant sur le nantissement et les garanties sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre de ces activités. S'il n'y a pas de défaut, les valeurs mobilières ou leurs équivalents doivent être remis par le créancier au moment où l'obligation est remplie.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir d'autres banques	125	87
Valeurs mobilières ¹	114 407	95 194
Prêts	94 442	71 795
Autres actifs	10 596	13 991
	219 570	181 067
Actifs de tiers²		
Actifs reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	191 148	177 300
Moins : Actifs donnés en garantie non disponibles à la vente ou à la remise en garantie	(46 324)	(42 237)
	144 824	135 063
	364 394	316 130
(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Ventilation des actifs cédés en garantie et des garanties		
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	18 096	19 082
Administrations publiques étrangères et banques centrales	89	87
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	43 781	40 979
Obligations relatives à des titres mis en pension	92 549	90 490
Emprunt et prêt de titres ³	87 136	69 525
Transactions sur instruments dérivés	14 983	16 341
Titrisation	27 058	27 499
Obligations sécurisées	29 802	33 175
Autres ⁴	50 900	18 952
Total des actifs cédés en garantie et des garanties	364 394	316 130

¹ Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH de 4 481 millions de dollars qui sont classés dans les prêts dans notre bilan consolidé (5 277 millions au 31 octobre 2022).

² Comprend les actifs figurant au bilan pris en pension ou empruntés ainsi que d'autres garanties hors bilan qui ont été obtenues.

³ Comprend des emprunts et des prêts de titres figurant hors bilan.

⁴ Comprend les actifs de 41 510 millions de dollars qui ont été donnés en garantie dans le cadre des activités de la FHLB (14 013 millions au 31 octobre 2022).

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme. Les baux signés, mais non encore en vigueur totalisaient 94 millions de dollars au 31 octobre 2023 (303 millions au 31 octobre 2022).

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs à notre bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des dispositions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions de la Banque représentent nos meilleures estimations qui reposent sur l'information actuellement disponible afférente aux poursuites pour lesquelles des estimations peuvent être formulées. Toutefois, les provisions constituées par la Banque peuvent différer sensiblement des pertes réelles subies en raison notamment de ce qui suit : l'incertitude inhérente quant aux diverses issues potentielles de ces poursuites; les diverses étapes des procédures; l'existence de nombreux défendeurs nommés dont la part de responsabilité n'a peut-être pas encore été établie; des points en suspens dans le cadre de telles poursuites, dont certains pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations; le fait que les procédures sous-jacentes évolueront dans le temps; et ces poursuites peuvent mener à des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou sur les résultats d'exploitation de la Banque. Cependant, en raison des facteurs qui précèdent et d'autres incertitudes inhérentes à un litige ou à des questions d'ordre réglementaire, il est possible que la résolution ultime des poursuites judiciaires ou des enquêtes réglementaires puisse avoir une incidence significative sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

BMO Bank National Association (BBNA), auparavant BMO Harris Bank N.A, société remplaçante de M&I Marshall and Ilsley Bank (M&I), a été nommée défenderesse dans une poursuite déposée devant le tribunal de la faillite américain (US Bankruptcy Court) du district du Minnesota (le tribunal de la faillite) en lien avec une combine à la Ponzi mise en place par Thomas J. Petters et certaines personnes et entités affiliées (collectivement, Petters). La poursuite intentée par un fiduciaire dans le cadre d'une procédure de faillite contre certaines entités Petters alléguait que M&I (et une banque que celle-ci a absorbée) a contribué à faciliter la combine à la Ponzi menée par Petters entre 1999 et 2008. Le procès a eu lieu du 12 octobre au 8 novembre 2022 et, le 8 novembre 2022, le jury a ordonné à BBNA de verser des dommages-intérêts d'environ 564 millions de dollars américains. Le 22 août 2023, le tribunal a accordé au demandeur un montant d'environ 483 millions de dollars américains en intérêts antérieurs au jugement et a ordonné à BBNA de payer des intérêts postérieurs au jugement sur le montant accordé par le jury de 4,74 % et sur les intérêts antérieurs au jugement de 5,26 %. BBNA rejette vigoureusement les allégations du demandeur et continuera de se défendre activement. Le 27 juin 2023, BBNA a déposé son avis d'appel à la cour d'appel des États-Unis pour le huitième circuit (*United States Court of Appeals for the Eighth Circuit*) pour contester le verdict du jury et le montant accordé. Après l'attribution par le tribunal des intérêts antérieurs et postérieurs au jugement, nous avons revu la provision antérieure de 1 120 millions (830 millions après impôts) pour la porter à 1 169 millions (871 millions après impôts), composée de charges autres que d'intérêts au poste autres de 609 millions et de charges d'intérêts au poste autres passifs de 560 millions, ce qui représente les dommages-intérêts accordés par le jury, les intérêts antérieurs au jugement et les intérêts postérieurs au jugement courus, déduction faite des recouvrements estimatifs. Les recouvrements se rapportent à une entente de règlement conclue en 2015 en lien avec une autre affaire liée à Petters.

Charges de restructuration et indemnités de départ

Les provisions au titre des charges de restructuration et des indemnités de départ se rapportent à l'intégration de Bank of the West et aux efficiences opérationnelles accrues à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit de notre meilleure estimation du montant qui sera ultimement payé.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2023			2022
	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	109	1 168	1 277	248
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	388	188	576	1 201
Provisions affectées	(142)	(116)	(258)	(155)
Montants repris	(27)	(11)	(38)	(20)
Change et autres	7	14	21	3
Solde à la clôture de l'exercice	335	1 243	1 578	1 277

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nos groupes d'exploitation reflètent notre structure organisationnelle et notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes d'exploitation en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement. L'acquisition de Bank of the West a été prise en compte dans les résultats des groupes d'exploitations PE États-Unis et BMO GP.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Le groupe d'exploitation PE est constitué de deux unités d'exploitation : Services bancaires PE au Canada (PE Canada) et Services bancaires PE aux États-Unis (PE États-Unis).

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

PE Canada offre une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 900 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 3 200 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises offrent des services à nos clients partout au Canada, ainsi qu'une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

PE États-Unis fournit des produits et services financiers à plus de quatre millions de clients. Les Services bancaires Particuliers et entreprises proposent des solutions financières grâce à un réseau de plus de 1 000 succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et d'un réseau de plus de 40 000 guichets automatiques. Les Services bancaires aux entreprises répondent aux besoins des clients partout aux États-Unis et offrent une expertise sectorielle et industrielle en plus d'une présence locale.

BMO Gestion de patrimoine

BMO GP sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance.

BMO Marchés des capitaux

BMO MC offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Dans nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, 2 700 professionnels exercent leurs activités dans 33 emplacements répartis dans le monde.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières et l'approvisionnement. T&O assure la conception, la surveillance, la gestion et le maintien de la gouvernance en matière de technologie de l'information, y compris les données et l'analyse, ainsi que la prestation de services de cybersécurité et de services opérationnels.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence du reste des charges non attribuées, les activités touchant la trésorerie résiduelle, et l'élimination des ajustements d'imposition comparable. Nous revoyons nos méthodes de ventilation des charges annuellement et les mettons à jour au besoin.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes d'exploitation est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a été de 354 millions de dollars (270 millions en 2022).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise ¹	2023 Total
Revenus nets d'intérêts ²	8 308	7 853	1 416	2 553	(1 449)	18 681
Revenus autres que d'intérêts	2 519	1 573	5 978	3 897	(1 449)	12 518
Total des revenus	10 827	9 426	7 394	6 450	(2 898)	31 199
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux	784	380	5	9	2	1 180
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs	146	130	13	9	700	998
Total des dotations à la provision pour pertes sur créances	930	510	18	18	702	2 178
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 939	-	-	1 939
Amortissement	573	889	300	337	-	2 099
Charges autres que d'intérêts	4 197	4 613	3 662	3 942	2 706	19 120
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	5 127	3 414	1 475	2 153	(6 306)	5 863
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	1 409	690	349	471	(1 433)	1 486
Bénéfice net (perte nette) comptable	3 718	2 724	1 126	1 682	(4 873)	4 377
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	6	-	-	6	12
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	3 718	2 718	1 126	1 682	(4 879)	4 365
Actifs moyens ³	317 878	218 674	58 661	416 261	236 882	1 248 356

	PE Canada	PE États-Unis	BMO GP	BMO MC	Services d'entreprise ¹	2022 Total
Revenus nets d'intérêts ²	7 449	5 037	1 188	3 197	(986)	15 885
Revenus autres que d'intérêts	2 419	1 265	3 336	2 975	7 830	17 825
Total des revenus	9 868	6 302	4 524	6 172	6 844	33 710
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux	432	107	2	(32)	(7)	502
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts productifs	(91)	(90)	(4)	(11)	7	(189)
Total des dotations à la provision pour (recouvrements de) pertes sur créances	341	17	(2)	(43)	-	313
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	(683)	-	-	(683)
Amortissement	516	424	258	282	-	1 480
Charges autres que d'intérêts	3 833	2 619	3 306	3 573	1 383	14 714
Bénéfice avant impôts	5 178	3 242	1 645	2 360	5 461	17 886
Charge d'impôts sur le résultat	1 352	745	394	588	1 270	4 349
Bénéfice net comptable	3 826	2 497	1 251	1 772	4 191	13 537
Actifs moyens ³	292 087	145 187	50 488	390 306	194 429	1 072 497

¹ Les Services d'entreprise englobent l'unité T&O.

² Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une bic - voir la section Mode de présentation.

³ Les actifs moyens comprennent l'actif productif moyen, qui comprend les dépôts à d'autres banques, les dépôts auprès de banques centrales, les prises en pension, les prêts et les titres. Le total de l'actif productif moyen pour 2023 s'élève à 1 145 632 millions de dollars, soit 303 855 millions pour les Services bancaires PE Canada, 202 155 millions pour les Services bancaires PE États-Unis et 639 622 millions pour tous les autres groupes d'exploitation, y compris les Services d'entreprise (pour 2022 : total : 979 341 millions, Services bancaires PE Canada, 278 022 millions, Services bancaires PE États-Unis, 138 094 millions et tous les autres groupes d'exploitation, 563 225 millions).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)	2023			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Total des revenus	16 884	11 967	2 348	31 199
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	4 407	(44)	1 500	5 863
Bénéfice net comptable	3 025	129	1 223	4 377
Actifs moyens	655 887	541 045	51 424	1 248 356
	2022			
Total des revenus	15 977	16 980	753	33 710
Bénéfice avant impôts sur le résultat	7 335	10 526	25	17 886
Bénéfice net comptable	5 557	7 894	86	13 537
Actifs moyens	600 607	416 885	55 005	1 072 497

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2023, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales ^{1, 2}	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
AIR MILES Loyalty Inc.	Toronto, Canada	213
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	489
Bank of Montreal Europe plc	Dublin, Irlande	519
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	36 341
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital-Investissement (Canada) Inc.	Toronto, Canada	
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	324
BMO Partenaires en Capital Inc.	Toronto, Canada	799
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	51 512
BMO Bank National Association	Chicago, États-Unis	
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Japan Securities Ltd.	Tokyo, Japon	6
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :	Toronto, Canada	1 885
BMO Life Holdings (Canada), ULC	Halifax, Canada	
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	530

¹ Si ce n'est de BMO Financial Corp. et de BMO Capital Markets Corp., qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé.

² À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de certains organismes de réglementation, banques centrales et contreparties. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de direction clé et les membres de la famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Personnel de direction clé et membres de la famille proche

Le personnel de direction clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de direction clé :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Salaire de base et primes	22	25
Avantages postérieurs à l'emploi	2	3
Paiements fondés sur des actions ¹	49	45
Total de la rémunération du personnel de direction clé	73	73

¹ Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts et les engagements de crédit inutilisés consentis au personnel de direction clé et aux membres de la famille proche totalisaient 16 millions de dollars au 31 octobre 2023 (20 millions au 31 octobre 2022). Nous n'avons enregistré aucune dotation à la provision pour pertes sur créances spécifique liée à ces montants au 31 octobre 2023 et 2022.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente onze fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Lorsque les exigences relatives au portefeuille d'actions ont été satisfaites, un administrateur peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

(en millions de dollars canadiens)	Coentreprises		Entreprises associées	
	2023	2022	2023	2022
Valeur comptable	679	585	782	708
Quote-part du résultat net	61	126	124	148

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associée qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Prêts ¹	1 525	1 190
Dépôts	265	202
Commissions versées en échange de services reçus	58	61
Garanties et engagements	98	93

¹ Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.